

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED., ADM et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél réd (039) 310 88 tél adm et publ (039) 310 87 CCP 23 313
Lausanne: Saint-Pierre 1. tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél. (022) 32 42 40 CCP 17 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4 -
3 mois Fr 11.-, 6 mois Fr 22.-, 1 an Fr 44 - LE NUMERO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Le capitalisme entre en crise, chômage, tiers monde en faillite Programme «d'austérité pour autrui» des Etats-Unis Le chef de file des banquiers suisses affiche son inquiétude Une planification mondiale est-elle possible?

Economistes et météorologues

La France, l'Allemagne, l'Angleterre connaissent un chômage important; certes, vous pouvez vivre et circuler dans ces pays, les bras ballants ne vous affligeront pas comme le spectacle triste, image d'avant-guerre, d'une file de chômeurs attendant la soupe populaire. Disséminés ou régionalisés, secourus par la sécurité sociale, les sans-travail deviennent, comme aux Etats-Unis, des marginaux; on les évalue en pourcent de la population active: 2%; ce chiffre faussement modeste représente des centaines de milliers d'hommes, de femmes, de jeunes sans qualification professionnelle, de paysans déracinés; les totaux européens dépassent très largement le million. Mais les prévisions sont optimistes; la science des économistes vaut celle des météorologues; apparemment objective, elle aime à forcer sur l'éclaircie. Prévisions de la Commission de recherches économiques (186^e rapport): «Selon les pronostics de l'OCDE, de la CEE et de l'Association européenne des instituts de recherches économiques, on peut s'attendre à ce que la situation conjoncturelle s'améliore dans les nations industrielles de l'Europe de l'Ouest».

Depuis ce pronostic, les Etats-Unis ont pris des mesures propres à redresser leur balance de paiements¹ déficitaire de quatre milliards de dollars. Elles auront en Europe des effets déflationnistes; elles rendront l'argent plus cher, plus rare et freineront l'expansion. Il est de bonne compagnie internationale, aujourd'hui, de les approuver. Les Européens ont, pendant longtemps, reproché aux Américains d'exporter leur inflation à travers l'Atlantique; l'administration Johnson en tient compte; il serait illogique, semble-t-il, de s'en plaindre.

Et pourtant, sous la politesse perce l'inquiétude. M. Samuel Schweizer, président du Conseil d'administration de la Société de Banque Suisse (et membre des conseils de Nestlé, de Ciba, de Brown-Boveri, de Sulzer, des Câbleries de Cossonay, le numéro un des hommes d'affaires suisses) a dit ce qu'il fallait en penser, quand il

était encore permis de s'exprimer tout haut, c'est-à-dire avant l'événement.

Dans une conférence tenue à Kingston, devant l'«International Banking Summer School 1967», il déclarait:

«Ces faits conduisent à poser le problème fondamental suivant: est-il ou non dans l'intérêt de l'ensemble du monde que les Etats-Unis soient contraints, pour des raisons d'orthodoxie monétaire, de prendre un ensemble de mesures propres à rétablir l'équilibre de la balance des paiements dans un proche avenir? Certaines mesures de ce genre... ont déjà été prises. De plus, ces premières dispositions s'étant avérées insuffisantes, d'autres mesures (réd.: ce qui vient d'avoir lieu), telles que la réduction de l'aide à l'étranger, la baisse des investissements dans les pays en voie de développement, les restrictions de devises lors de voyages à l'étranger ou la diminution des dépenses militaires à l'extérieur, pourraient suivre.

Il est évident qu'une action d'envergure des Etats-Unis dans ce sens pourrait non seulement entraîner une dépression économique mondiale, mais encore avoir des conséquences imprévisibles. Aussi, nombre de gens estiment-ils que ce serait là payer bien cher la discipline monétaire». «Bulletin SBS» N° 4, 1967.)

Cet avertissement est d'importance. Qu'on le comprenne bien! Ce n'est pas une américanophilie extrême qui pousse M. Schweizer à déplorer que les Etats-Unis soient contraints à s'imposer une discipline. Dans la même conférence, il ajoutait:

«Si récemment en effet, dans une conversation privée, un éminent banquier américain affirmait franchement, mais quelque peu crûment — nous, c'est-à-dire les Etats-Unis, sommes en train d'acheter l'Europe — cela ne signifie pas encore que tout le monde soit d'accord pour considérer que l'un des buts essentiels de la création de réserves additionnelles consiste à réaliser cet objectif».

L'avertissement de M. Schweizer est donc un étonnant paradoxe. N'est-il pas exceptionnel tout de même de voir un banquier critiquer la discipline monétaire et la déflation au nom nous allons y venir, de la croissance de l'économie mondiale et des besoins

insatisfaits des pays du tiers monde, tenir, n'en déplaise, le langage qui pourrait être celui d'un homme de gauche?

De fait, l'économie mondiale est sérieusement malade. Quels sont les symptômes?

L'équilibre d'après-guerre

La prospérité, sans précédent dans l'histoire mondiale, qu'ont connue depuis la fin de la guerre et par paliers successifs² les grandes nations industrielles, est analysée aujourd'hui avec assez de recul pour que puissent être précisés les facteurs déterminants:

● Les ravages de la guerre exigeaient que l'on reconstruise; mais il ne s'agissait pas simplement de remplacer ce qui avait été cassé; la société européenne avait soif de connaître les nouveaux produits de consommation de masse, de surcroît la population augmentait, par accroissement ou de la natalité ou des classes de grand âge. Il y avait donc une conjonction heureuse: reconstruction, hausse du niveau de vie, démographie.

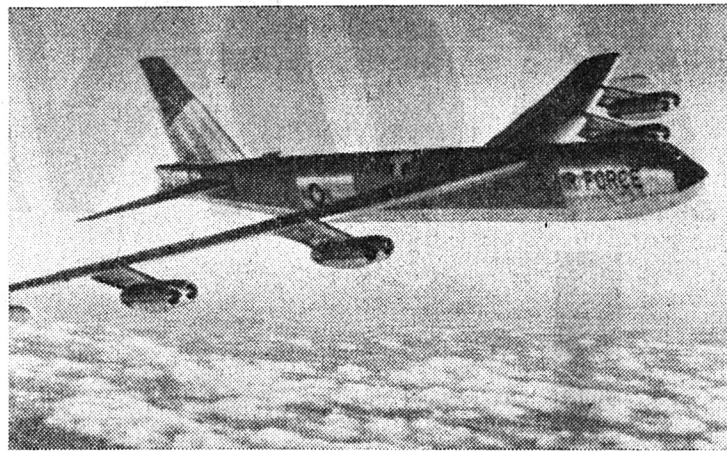
● La relance fut rendue possible parce que les Etats-Unis sortaient de la guerre avec une force économique et financière intacte. Ils ont pu fournir les capitaux nécessaires au redémarrage.

● Malgré l'immensité des besoins, la saturation aurait été vite atteinte, si la société capitaliste n'avait organisé deux formidables instruments de gaspillage: le progrès scientifique et technique, qui a pour effet de dévaloriser et déclasser les produits antérieurs (tel un enregistrement de 78 tours après la mise au point du 33 tours); les budgets militaires, qui sont d'immenses dépenses de consommation, stériles, même si, dans certains cas, elles stimulent la recherche scientifique.

Il se créa donc un équilibre durable, quoique menacé localement, parfois, entre la consommation de masse, le progrès technique et le gaspillage. Aujourd'hui cet équilibre est rompu; gravement; pourquoi?

(Suite en dernière page.)

Après la chute du B-52 «nucléaire» Radiations au Groenland



Des radiations ont été détectées dans la région de Thulé, où quatre bombes à hydrogène ont disparu dimanche après l'accident du B-52 américain à bord duquel elles se trouvaient. Dans la soirée de mardi, on apprenait, de sources proches de l'Ambassade danoise à Washington, qu'une équipe d'experts atomistes danois se rendait sur les lieux, afin d'effectuer une enquête approfondie pour découvrir si les radiations présentent un danger pour la population de la région. L'observation, la température de moins 30 degrés centigrades et, pour couronner le tout, une tempête de neige rendent la recherche des dangereux engins pénible et difficile. Notre photo: un B-52 semblable à celui qui s'est écrasé.

A Mesnay-Arbois, dans le Jura français

LE BERNE-PARIS DÉRAILLE: 2 MORTS

37 voyageurs sont blessés, dont deux grièvement

DERNIÈRE PAGE

Argovie: Les socialistes protestent

A l'occasion de son congrès tenu à Aarau, le Parti socialiste du canton d'Argovie a voté une résolution protestant contre la nouvelle vague de renchérissement. Il relève que l'indice des prix à la consommation s'est encore accru de 3,5% l'an passé, à cause surtout d'une augmentation massive des loyers, en moyenne de 8,1%. De plus, les intérêts hypothécaires des banques ont de nouveau été accrus au 1^{er} janvier 1968. Le Parti socialiste argovien s'élève contre une politique qui se fait aux dépens des locataires et des consommateurs. Il suivra avec attention les négociations pour la ré-

organisation des finances fédérales et combattra énergiquement toute tentative de continuer à épargner les grosses fortunes et les gros revenus ou à hausser le taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Le congrès du Parti socialiste argovien s'est d'autre part prononcé par 84 voix contre 63 en faveur du projet d'amnistie fiscale générale (vote fédéral du 18 février), et à une forte majorité en faveur de l'augmentation de cinq à sept du nombre des membres du Conseil d'Etat (votation cantonale).

Pour l'appui fédéral au CICR

La Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats s'est réunie mardi à Genève sous la présidence de M. P. Torche, conseiller aux Etats (cons., FR) et en présence de Willy Spuhler, président de la Confédération, du ministre Thalman, de l'ambassadeur Keller.

La commission a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil des Etats d'adopter les projets d'arrêtés suivants:

adhésion de la Suisse au secrétariat international du service volontaire; convention concernant les différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats;

accord avec la Yougoslavie concer-

nant les emprunts libellés en francs suisses;

convention concernant le trafic maritime international;

protocole sur le statut des réfugiés.

Puis, la commission a pris connaissance d'un rapport de W. Spuhler sur la neutralité suisse et le Comité international de la Croix-Rouge comme introduction au message concernant l'appui financier de la Confédération au CICR. Après discussion, la commission a, également à l'unanimité, décidé de recommander au Conseil des Etats d'approuver les mesures proposées par le Conseil fédéral en faveur du Comité international de la Croix-Rouge dans l'intérêt de la haute mission humanitaire qui lui incombe.

ZURICH: Denner fait des émules.

— La Société d'Alimentation de Zurich (Lebensmittelverein) a décidé d'accorder avec effet immédiat un rabais de 16% sur les cigarettes et les tabacs, à la suite de la décision du Tribunal fédéral de rejeter la demande de la Direction générale des douanes qui s'opposait à tout rabais supérieur à 10% (notamment pour la maison Denner).

BERNE: Le feu aux impôts. — Le feu a éclaté mardi, à 13 h. 30, dans les combles du bâtiment abritant la division de l'impôt sur le chiffre d'affaires de l'Administration fédérale des contributions. Les pompiers ont réussi à éteindre rapidement le sinistre. Tout le galetas étant rempli de matières inflammables, l'incendie aurait pu prendre des proportions importantes.

SIERRE: Tuée par le train. — Une Valaisanne, mère de six enfants, M^{me} P. Bagnoud, âgée de 54 ans, domiciliée à Chermignon-sur-Sierre a été happée par un train omnibus mardi en gare de Sierre. Elle a été tuée sur le coup. M^{me} Bagnoud était veuve. Elle était descendue en plaine rendre visite à l'un de ses enfants.

Cela s'est passé dans notre pays

SION: Session du Grand Conseil. — Mardi matin s'est ouverte à Sion la session prorogée de novembre du Grand Conseil valaisan. Cette session ne durera que deux jours, pour reprendre normalement en mars prochain. Elle sera marquée surtout par l'élection du nouveau juge cantonal et par l'étude d'une nouvelle loi sur le commerce. La députée conservatrice a désigné M^{me} Quinodoz, juriste à l'Etat du Valais comme candidat officiel au poste de juge cantonal. Enfin, le Grand Conseil a été saisi d'une question écrite concernant le bruit des avions.

ZURICH: «Pilulite». — Une garde-malade de 23 ans a réussi à obtenir dans diverses pharmacies de Zurich, des pilules contre l'appétit grâce à de fausses ordonnances. En neuf mois, l'an passé, elle absorba ainsi deux mille pilules. Son manège fut finalement découvert, et, grâce à l'attention d'une pharmacienne, la jeune femme a pu être arrêtée.

GENÈVE: Réfugiés. — Après l'arrivée, déjà annoncée, de 35 réfugiés en provenance de l'Autriche la semaine dernière, 47 réfugiés psychiquement, physiquement ou socialement handicapés de nationalité hongroise, yougoslave, roumaine, bulgare et albanaise, qui se trouvaient jusqu'à présent en Italie, sont arrivés hier à Cointrin par avion. Comme celles du groupe précédent, ces personnes sont accueillies en Suisse à titre durable, conformément à un programme d'aide approuvé par le Conseil fédéral.

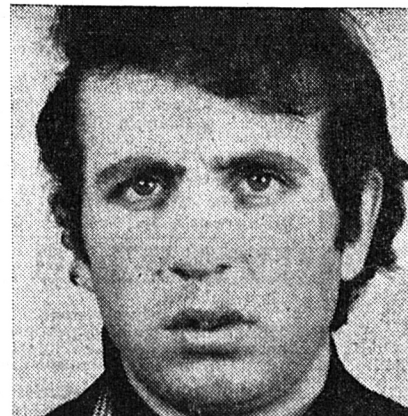
BERNE: Pour la Sicile. — Dans le cadre de la collecte qu'elle a lancée au lendemain de la catastrophe en faveur des sinistrés siciliens, la Croix-Rouge suisse disposait, en date du 23 janvier, d'un montant en espèces de 400 000 fr. et de contributions en nature d'une valeur de 100 000 fr.

URI: Quatre conseillers d'Etat démissionnent. — Le premier dimanche de mai aura lieu dans le canton d'Uri, les élections pour le renouvellement du Conseil d'Etat.

Pour cette date pas moins de quatre des sept membres de l'exécutif uronais ont remis leur démission, à savoir les conseillers d'Etat Daniotti, Villiger, et Muller, appartenant tous trois au Parti conservateur, ainsi que M. Gamma, du Parti démocratique-progressiste.

SCHLIEREN: Drame familial. — Un commerçant a tué sa femme et sa fille, âgée de 14 ans, puis s'est fait justice. La raison de cet acte semblerait être la situation financière précaire dans laquelle il se trouvait. Pour le moment, la police n'a pu donner de plus amples détails sur cette tragédie familiale. Elle a découvert les trois cadavres dans l'appartement après avoir été alertée par des voisins.

Soleure: Meurtre éclairci



L'Italien Sebastiano Docile, 20 ans (notre photo), qui avait été arrêté sept heures après la découverte du cadavre de son compatriote Paoto Cali, à Soleure, a avoué mardi au juge d'instruction être l'auteur involontaire de la mort de son camarade. Alors qu'il se trouvait dans la chambre de Cali, Docile joua avec une arme, quand soudain un coup partit et atteignit Cali. Pris de panique, Docile prit la fuite.

Du 16 au 29 janvier

KÖNIG-TAPIS

SOLDE

DANS SES 3 MAGASINS

au bas du **Petit-Chêne 27** (Tél. 22 55 41)

P pour les clients

place **St-Laurent 22** (Tél. 22 58 41)et **rue de Bourg 12** (Tél. 22 16 96)

ANGLE GALERIES SAINT-FRANÇOIS

ORIENT - MOQUETTES - BERBÈRES

MILIEUX - TOURS DE LITS - DESCENTES
PLUS DE 1000 COUPONSPROFITEZ DES GROS RABAIS
DES TAPIS DE QUALITÉ À DES PRIX RÉDUITS

Lausanne

VOYEZ NOS VITRINES

A. König & Co

Cinéma Lausannois

A. B. C. Tél. 22 55 52-53 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans Première vision Scope Couleurs Parlé français Le plus redoutable tireur de l'Ouest trouve sur sa route un étranger lanceur de défis LE PISTOLERO DE LA RIVIERE ROUGE Glenn Ford, Angie Dickinson, C. Everett	Bel-Air Tél. 23 53 12 14.30, 16.15, 18.00, 20.30, 22.15 7 ans Un hymne inoubliable à la gloire du ski alpin, roi de la saison Couleurs SKI FASCINATION avec 27 champions, dont Jean-Claude Killy, Guy Périllat, Toni Sailer, Thérèse Obrecht, Léo Lacroix, Willy Bogner jr. Un film réalisé par W. Bogner jr.	Cineac Tél. 22 74 99 Permanent: 14.00-23.00 18 ans Première vision LES NUITS CHAUDES D'ORIENT Les plus somptueuses attractions de Bagdad, Tokyo, Bangkok, Beyrouth...	Lido Tél. 23 21 44 Franç. 14.00, 16.00, 20.15, 22.30 14 ans Angl. (s.-t.) 18.10 4e semaine sur deux écrans Grande première Elizabeth Taylor et Richard Burton LA MÈGÈRE APPRIVOISÉE (THE TAMING OF THE SHREW) de Franco Zeffirelli Panavision Technicolor Fav. susp.	Palace Tél. 22 13 30 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans Grande première - 2e semaine Scope Couleurs - Fav. suspendues Vous avez aimé «Un Homme et Une Femme», tombez amoureux de MON AMOUR, MON AMOUR Un film de Nadine Trintignant, avec Jean-Louis Trintignant
Athénée Tél. 23 24 12 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Première vision Couleurs Faveurs suspendues Anthony Quinn dans une interprétation absolument extraordinaire PEYROL LE BOUCANIER de Terence Young (réalisateur des «James Bond»), avec Rita Hayworth	Bourg Tél. 22 86 22 14.30, 17.00, 19.00, 21.00 18 ans 5e semaine Le chef-d'œuvre de Fred Zinnemann A voir et à revoir 8 Oscars ! TANT QU'IL Y AURA DES HOMMES avec Burt Lancaster, Montgomery Clift, Frank Sinatra Faveurs susp. à 21.00 Parlé fr. 14.30, 19.00, 21.00, angl.: 17.00	Colisée Tél. 32 51 25 15.00, 17.00, 20.30 14 ans 4e semaine sur deux écrans En grande première Elizabeth Taylor et Richard Burton LA MÈGÈRE APPRIVOISÉE (THE TAMING OF THE SHREW) de Franco Zeffirelli Faveurs suspendues	Métropole Tél. 23 62 22 14.30, 17.00, 20.30 12 ans Première vision Français - Franscope Eastmancolor Louis de Funès plus drôle que jamais LES GRANDES VACANCES le Boum du rire 1968!!! Vous ne les oublierez pas de sitôt!	Rex Tél. 23 43 31 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans Première vision Eastmancolor - Parlé français Christopher Lee, Roger Hanin, Marie Versini dans LES 13 FIANÇÉES DE FU-MANCHU La haine du monde luit dans ses yeux, ses plans sont diaboliques, sa puissance enchaîne le monde.
Atlantique Tél. 22 11 44-45 14.30, 17.00, 20.30 16 ans DERNIER JOUR La découverte d'un gaz euphorisant provoquera une explosion qui fait écarter... de rire ! LE FOU DU LABO 4 Jean Lefèbvre, Maria Latour, Bernard Blier, Pierre Brasseur, Michel Serrault, dans un film de Jacques Besnard	Capitole Tél. 22 51 32 14.30, 17.00, 20.30 18 ans Première vision - Scope couleurs COMMENT J'AI APPRIS A AIMER LES FEMMES Robert Hoffmann, Michèle Mercier, Elsa Martinelli, Nadia Tiller, Anita Eckberg, Sandra Milo, Romina Power, Zarah Leander	Eldorado Tél. 22 16 12 14.30, 17.00, 20.30 16 ans DEUX DERNIERS JOURS Un «suspense» fabuleux et un acte inouï de piraterie moderne, une équipée follement audacieuse et terriblement excitante LE HOLD-UP DU SIÈCLE avec Frank Sinatra et Virna Lisi, nouvelle «vamp» Italienne	Moderne Tél. 26 28 77 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Un chef-d'œuvre d'Alain Resnais pour ceux qui apprécient le grand cinéma dans la lignée et de la même authentique race qu'«Hiroshima mon Amour» MURIEL ou LE TEMPS D'UN RETOUR avec Delphine Seyrig, J.-P. Kérien	Romandie Tél. 23 47 64 14.15, 17.15, 20.30 10 ans Prolongation - 4e semaine en même temps que Paris PLAY TIME Le tout dernier film de Jacques Tati 70 mm., vistarama Places 4 - 6 - 8.-
			Montchoisi Tél. 26 05 87 15.00, 20.30 16 ans Farbfilm Deutsche Erstaufführung David Niven, M. Brando, Shirley Jones ZWEI ERFOLGREICHE VERFUEHRER (BETTGESCHICHTEN) Eine brillante Komödie - frech, voll Witz und Humor	Corso-Renens Tél. 24 90 55 20.30 16 ans Eddie Constantine dans CES DAMES S'EN MÉLENT

Page de la femme

Le paysan suisse, pomme de discorde

Mon article du 10 janvier qui, à l'appui de faits et de chiffres, tendait à prouver que le paysan suisse n'est pas à plaindre, a soulevé diverses réactions, positives et négatives.

Parmi les premières, une longue lettre d'un vieux lecteur de Genève, en allemand, auquel j'adresse mes remerciements, qui énumère quatre cas de son entourage confirmant entièrement ma manière de voir. Et il ajoute : « Faut-il que ce soit une femme qui ait le courage de dire la vérité, du moins dans un journal socialiste ? »

Parmi les secondes, un article de M. E. Blaser, dans la « Voix ouvrière » du 10 janvier, lequel prétend que mes propos à l'égard du paysan suisse peuvent se comparer à ceux que tiendrait un patron en parlant de ses ouvriers ! Il l'affirme en reproduisant, à sa façon cette phrase de mon article : « ... la seule manière de sortir du dilemme est d'exiger des paysans l'effort nécessaire et non de leur faciliter la tâche avec des subventions et des privilèges... de les remettre sur la forme tout en respectant leur dignité... »

Franchement, il est effarant, sinon navrant, de voir une sommité popiste se faire si allégrement le défenseur des intérêts de nos gros producteurs de lait. Faut-il que ceux-là mêmes qui, jusqu'à présent, ont toujours bénéficié des faveurs de nos autorités fédérales, trouvent encore des protecteurs dans les milieux d'extrême-gauche ? Piquante cette jonction des deux extrêmes ! Communistes plaçant la cause d'une politique conservatrice, et réactionnaire s'il en est ! A vrai dire, certains intérêts électoraux ne sont pas étrangers à cette singulière prise de position popiste. Notre jugement n'en sera pas moins rigoureux.

A l'encontre de ce qu'allègue M. Blaser, nous avons toujours distingué entre gros et petits paysans, en prenant fait et cause pour ces derniers. La preuve ? Dans un article du 3 mai 1967, intitulé « La politique agraire du Conseil fédéral, un cercle vicieux », alors que la décision venait d'être prise en haut lieu d'augmenter de 3 ct. le litre de lait, à la charge du consommateur, je soulignais que « ce n'est pas aux petits paysans des montagnes qui peinent et vivent sur une terre ingrate que ces 3 ct. vont faire grand bien. Leur production laitière est trop maigre pour qu'ils puissent en tirer beaucoup de profit. »

Non, M. Blaser, ce n'est pas le paysan comme tel qui est la cible de nos critiques, mais bel et bien la politique fédérale, cause du malaise actuel, de l'impasse où nous accule cette montagne de beurre qui ne fond pas comme neige au soleil.

Inviter le paysan à produire moins de lait en lui offrant un meilleur prix au litre, puis, devant la faillite de cet arrêté, lui retenir les 3 ct. accordés, et finalement doubler cette retenue, c'est, qu'on le veuille ou non, prouver par A + B l'absurdité d'une politique à courte vue, inconsciente et qui aboutit à cette énormité que le consommateur continue à payer 3 ct. de plus, tandis

que le paysan reçoit 3 ct. de moins !

Quant aux subventions fédérales, les communistes savent parfaitement que, dans leur répartition, les petits paysans se trouvent lésés et n'en retirent qu'une part dérisoire, puisqu'elles sont attribuées au prorata de la production fournie. Et c'est précisément cette iniquité qui nous indigne. Faut-il rappeler un exemple qui remonte à la veille de la deuxième guerre mondiale ? Au Conseil national, les représentants des jeunes paysans demandèrent eux-mêmes que les subventions fédérales aux agriculteurs soient versées en proportion inverse de la quantité de lait livrée, afin que les petits paysans soient les plus favorisés dans cette répartition. Les deux députés communistes qui siégeaient alors au Conseil national ont appuyé cette demande avec les représentants socialistes, contre la majorité bourgeoise. Depuis lors le nombre des petits paysans a considérablement diminué, mais la nécessité pour eux de défendre leurs intérêts contre ceux des gros paysans qui englobent leurs domaines subsiste et aura toute notre compréhension.

C'est aussi pourquoi je comprends sans peine les plaintes de cette petite madame de Cortébert, fille et femme d'ouvriers de fabrique et paysans en même temps, qui, ayant lu mon article, m'écrit qu'après qu'elle est devenue veuve, la ferme a englouti ses petites réserves, que les intérêts sur la maison doivent être déboursés chaque année et qu'une retenue de 6 ct. sur le litre de lait pourrait se comparer à une baisse de 6 ct. sur le salaire horaire de l'ouvrier. Ce sont là encore des arguments qui renforcent notre condamnation de la politique paradoxale qui régit notre agriculture suisse.

Lorsqu'il me reproche aussi de m'inspirer des « arguments du journal de la haute finance suisse », M. Blaser commet une erreur grossière. Je n'ai repris de la « NZZ », faute de source directe, que les seuls chiffres tirés des publications mêmes du secrétariat de Brougg de l'Union suisse des paysans que je ne suspecte pas de vouloir présenter la situation du paysan suisse sous un jour plus favorable qu'elle n'est réellement. C'est plutôt de l'inverse qu'il se rendrait coupable. Quant aux commentaires tirés de ces chiffres, ils sont de moi, et de moi seule.

M. Blaser ajoute qu'« il faut être aveugle pour penser que tous les paysans peuvent vendre leurs terres à bon prix. Il suffit pour le constater de penser à ceux des Ponts et de La Brévine. » Or il se trouve que les remarques dont je faisais état dans mon article se rapportent précisément à cette région ! Et, ne sont-ils pas nombreux les paysans qui, à la périphérie des villes et même dans nos Montagnes neuchâtelaises, cherchent à céder des terrains à des prix excessifs et, pour cette raison, se les voient refusés ? Les popistes iront-ils jusqu'à approuver la surenchère des terrains ?

Au reste, dans son article — puisqu'il faut conclure — M. Blaser n'apporte aucune solution au problème de la surproduction du lait, du beurre et du fromage qui devient un casse-tête, pour remédier à l'accumulation de ces stocks.

Encore un peu et nos popistes iront jusqu'à prétendre qu'en Suisse « tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ». Dès lors, se risqueront-ils encore à dire qu'il sont chez nous le seul parti d'opposition ?

JENNY HUMBERT-DROZ.

En marge du honteux procès de Moscou Comment la « justice » soviétique procède Qui est Evguenia S. Guinzbourg ?

Serait-elle la mère d'Alexandre Guinzbourg, le jeune écrivain qui vient d'être condamné à 5 ans de réclusion par un tribunal soviétique « en violation des normes juridiques soviétiques fondamentales » comme le dit le courageux appel à l'opinion publique mondiale signé Pavel Litvinov et Larissa Bogoraz, femme de l'écrivain Youri Daniel, emprisonné ?

Malgré la similitude du patronyme, malgré leur parenté idéologique, malgré encore l'analogie de leur sort, tous deux condamnés par les tribunaux soviétiques pour délit d'opinion et bien qu'Evguenia Guinzbourg ait un fils romancier qui, dit-on, porte le nom de V. Axionov, il ne semble pas qu'Evguenia Guinzbourg soit la mère d'Alexandre Guinzbourg. Ce ne serait donc pas elle qui, à son domicile, a organisé une conférence de presse pour les correspondants étrangers, conférence que le Service de presse du Ministère des affaires étrangères de l'URSS a voulu prévenir en rappelant aux correspondants occidentaux accrédités à Moscou la loi stalinienne de 1947 interdisant tout contact avec des citoyens soviétiques pour obtenir d'eux des informations, ces renseignements ne relevant que du service de presse.

— Mais peut-être est-elle son aïeule ? C'est chose possible, il paraît si jeune. Militante éprouvée du Parti communiste russe, femme d'un membre du Comité central exécutif, professeur à l'Université de Kazan et journaliste, Evguenia S. Guinzbourg fut injustement et sans preuve aucune accusée de trotskysme, exclue du parti, arrachée à son mari et à ses enfants pour être jetée dans l'abominable prison de Lac-Noir, à Kazan. Elle vécut en prison, aux travaux forcés, en déportation durant 18 ans, de 1937 à 1955, les affres, les horreurs et les cruautés de la période stalinienne. Son livre « Le Vertige »* ne relate que les quatre premières années d'effroi et d'angoisses de ce calvaire. Servie par une mémoire étonnante et un don de portraitiste qui anime tout ce qu'elle écrit, elle communique au lecteur ses tortures morales, lui confie les craintes qui la tourmentent, pour les siens, pour les camarades, les doutes qui la préoccupent au sujet du parti, des méthodes d'intimidation et de fourberie qu'il

emploie, son incompréhension des accusations portées contre elle dont la conscience communiste est irréprochable. On l'accuse non seulement d'avoir pactisé et comploté avec des trotskystes, mais encore de s'être prêtée à des préparatifs contre-révolutionnaires et à des actes terroristes. La tragi-comédie du jugement ne durera que sept minutes. Ils sont trois officiers à composer le tribunal, trois juges au même visage, avec une expression de poisson congelé, écrit-elle.

— Vous reconnaissez-vous coupable ? Non ? Pourtant les témoignages le prouvent. Avez-vous des questions à poser à la Cour ?

— Oui, je suis accusée d'un délit concernant le paragraphe 8 de l'article 58, c'est-à-dire de terrorisme. Je vous demande de me donner le nom de la personnalité contre laquelle j'aurais dû commettre un attentat.

Les juges stupéfaits se taisent. Puis, l'un d'eux :

— Vous savez très bien, n'est-ce pas, qu'à Leningrad on a tué le camarade Kirov ?

— Oui, mais ce n'est pas moi l'assassin. C'est Nicolaev. En outre, je n'ai jamais vécu à Leningrad. Cela, me semble-t-il, s'appelle un alibi.

— Seriez-vous avocat ? demande l'un des juges.

— Non, pédagogue.

— Alors, pourquoi faites-vous de la casuistique ? Vous n'avez jamais habité à Leningrad, d'accord... mais ce sont vos complices qui ont tué. Moralement et légalement vous êtes aussi responsable.

Et la Cour se retire pour délibérer. C'est à peine s'ils ont le temps de fumer une cigarette. Deux minutes passent et de nouveau les membres du tribunal sont à leur place. Le président tient à la main quelques feuilles tapées à la machine. Le texte, très long, représenterait un travail d'au moins vingt minutes. La sentence débute par ces mots : « Au nom des Républiques socialistes soviétiques », puis continue par un charabia interminable de phrases stéréotypées : « se proposait la restauration du capitalisme », « groupe clandestin terroriste », etc.

(Suite en page 4)

* Editions du Seuil, 1967.

Belle des neiges



Avec ce pull en dralon, d'un blanc éclatant, chaque belle des neiges tournera la tête à tout « crack » des pistes. Le matériel utilisé, fibres synthétiques, permet d'entretenir ce pull avec facilité ; il sèche du reste rapidement.
Modèle : Waldburger.

LA VOGUE CROISSANTE DE LA MARIJUANA

La toxicomanie inquiète la police

« Un petit voyage ? chuchote l'adolescent à longue crinière. Cinq francs seulement. Avec la marijuana, tous vos soucis disparaîtront. Vous serez heureux comme si vous étiez au ciel. Vous n'avez pas encore essayé ? »

Cette proposition se fait dans tous les pays, dans presque toute les villes. C'est ainsi que le haschisch, quasi inconnu jadis chez nous, inquiète de plus en plus la police. L'abus de la cannabis (autre nom de la marijuana) est devenu une mode dont la gravité est masquée par le peu de statistiques. Les quantités de haschisch saisies un peu partout au cours de ces dernières années n'ont cessé de croître et les policiers ne connaissent guère qu'un dixième, peut-être, des cas.

Dans certains pays islamiques, où l'alcool est interdit, nombreux sont les habitants qui consomment le haschisch un peu comme on prend chez nous l'apéritif ou une « tournée » au bistrot.

Selon des rapports de police, cette toquade des beatniks s'est répandue en un clin d'œil dans toute l'Europe. Les amateurs de marijuana sont presque exclusivement des jeunes qui, une fois l'habitude prise, préfèrent se passer de manger plutôt que de renoncer à la drogue. Consumé en groupe, le haschisch trouve sans cesse de nouveaux intéressés.

L'acheminement de la drogue

Dans aucun autre domaine, la police n'a autant de difficultés que dans ce monde de « drogués », bien que les chemins d'approvisionnement soient connus. Les grossistes arrêtés jusqu'ici sont des Turcs, des Grecs, des

Nord-Africains. N'a-t-on pas surnommé aussi le train qui va d'Istanbul à Munich le « Haschisch-Express » ? Des touristes, également, importent le haschisch pour financer leurs vacances au Moyen-Orient, grâce à la vente des sachets de marijuana. On ne découvre presque jamais de drogue aux frontières, les douaniers ne pouvant examiner chaque poste de radio, chaque boîte d'allumettes, chaque poche. Ce serait la fin du tourisme. Il arrive qu'on arrête un comparse, mais il est pratiquement impossible d'identifier tout un réseau. Sans parler de la technique des « boîtes aux lettres », si répandue dans l'espionnage ou le contre-espionnage. Les marges de bénéfices étant importantes et les foudres de la loi négligeables, les trafiquants s'en tirent le plus souvent avec six mois de prison au plus.

Le toxicomane au volant

On sait qu'en Grande-Bretagne on discute pour mettre la drogue en vente libre. Récemment, le très sérieux « Times » publiait une annonce d'une page entière, signée par quelques députés et par les Beatles, disant : « La loi contre la marijuana est immorale... » et affirmant que le haschisch n'est pas nuisible à la santé. Le corps médical, lui, affirme le contraire et ne mésestime pas le danger : « La consommation régulière de haschisch mène à l'épuisement, à l'apathie et à la perte de volonté. Il fait aussi perdre le goût au travail. »

Et que faire lorsqu'un drogué grille un feu rouge dans un état second ? On n'a pas de statistiques sur les accidents survenus sous l'influence de la marijuana, car l'haleine ne dénonce pas le drogué comme le buveur d'alcool. C.-S. MUELLER.

Préparer les femmes à la lutte

ELLES DEVRAIENT JOUER UN RÔLE PLUS IMPORTANT

Presque partout où les femmes ont le droit de vote et d'éligibilité, elles constituent la moitié du corps électoral. Cependant 8 à 10 % seulement des parlementaires sont du sexe féminin. Faut-il laisser s'accroître cette tendance fâcheuse ? Il est certain que le potentiel intellectuel des femmes n'est pas entièrement exploité, bien qu'il soit indispensable dans l'économie, l'enseignement, la recherche et la politique.

Notre parti, qui a toujours été celui de l'émancipation, s'efforce de faire disparaître les préjugés qui entravent l'accès des femmes à la vie politique et sociale. Il se doit de toujours mieux montrer aux femmes le grand pouvoir qu'elles représentent, en cherchant à établir partout l'égalité des droits entre hommes et femmes.

IL FAUT ASSURER LA RELÈVE

C'est un fait qu'il n'y a pas assez de jeunes femmes pour assurer la relève. Il faut les aider à acquérir plus de sûreté, mettre leurs connaissances à jour dans le domaine politique,

car elles ne sont pas encore habituées à œuvrer sur la scène politique.

On dit fréquemment des femmes conseillères ou députées qu'elles sont très appliquées, qu'elles travaillent souvent plus que leurs collègues masculins et que leurs capacités soutiennent la comparaison avec celles des hommes.

LE PUBLIC EST-IL INFORMÉ ?

Elles filent d'un rendez-vous à un autre, contentes lorsque leur devoir est accompli. Les hommes, très souvent, s'empressent d'informer la presse de ce qu'ils font. Les femmes, si exigeantes en face d'elles-mêmes, seraient-elles trop modestes ? Ou plutôt, disposent-elles de moins de temps et ne se sentent-elles pas soutenues par les structures sociales (jardins d'enfants, crèches, emplacements de jeux pour enfants, etc.) ? Une femme jeune, mère de famille, qui aimerait poursuivre des études, peut-elle se livrer simultanément à un travail parlementaire, développer une activité dans ses études et ne pas étouffer dans sa besogne ménagère de tous les jours ?

CÉCILE-SILKA MUELLER.

Un forum à ne pas manquer

C'est celui que le Groupe des consommatrices des Montagnes neuchâtelaises organise pour le mercredi 31 janvier, à 20 h. 15, à l'amphithéâtre du collège Primaire de La Chaux-de-Fonds, sur le thème « Savoir où acheter ». Présidé par M^{me} Erica Carrard, de Lausanne, il sera animé des personnalités compétentes des Coopératives Réunies, de Migros, des grands magasins, des détaillants et de la maison ACV, qui parleront du caractère de leur entreprise, de son approvisionnement, de son assortiment, des services qu'elle offre à la clientèle et des contacts qu'elle entretient avec le consommateur.

Pour être à même de choisir et de juger avant d'acheter, le consommateur doit être bien informé, d'autant plus qu'une publicité dérivant de la prime aujourd'hui de moyens de comparaison. Le débat qui aura lieu le 31 janvier à La Chaux-de-Fonds lui permettra de mieux s'orienter. Assistez-y nombreux !

LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

A la radio

Mercredi 24 janvier 1968

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Inf. 17.05 Perspectives. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Récital express. 18.20 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonjour les enfants! 19.35 La Fa Mi. 20.00 Magazine 68. 20.20 Ce soir, nous écouterons. 20.30 Orchestre de la Suisse romande. 22.30 Inf. 22.35 Semaine littéraire. 23.00 Harmonies du soir. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Musique sérieuse. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.20 Inf. locales. 20.30 Sentiers de la poésie. 21.00 Blues et gospel. 21.30 Sport et musique.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00. 23.25. 16.05 Mus. pour les jeunes. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-Jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Ensemble champêtre. 20.15 Adaptation. 21.10 Mus. tessinoise. 21.45 Exposé. 22.05 Revue de presse. 22.20 Hockey sur glace. 23.00 Entrons dans la danse.

Jeudi 25 janvier 1968

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 7.25 Bonjour de Collette Jean. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 Les souris dansent. 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Onde légère. 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.15 Quart d'heure du sport. 12.35 10-20-50-100! 12.40 Pointe courte. 12.45 Inf. 12.55 «La Chartrreuse de Parme», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Mus. sans paroles... 14.00 Inf. 14.05 Sur vos deux oreilles. 14.30 Monde chez vous. 15.00 Inf. 15.05 Concert chez soi.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

A la TV romande

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour. 6.20 Réveil en mus. 7.10 Auto-radio. 8.30 Pages de L. Rozycki. 9.00 Kaléidoscope viennois. 10.05 Concerto. 10.20 Radioscolaire. 10.50 Orch. à cordes. 11.05 Emis. com. 12.00 Piano. 12.40 Mus. et inf. 14.00 Entretien. 14.30 Mus. pop. 15.05 Album aux disques.

A la TV française

Mercredi 24 janvier 1968

17.00 Cinq à six des jeunes. 18.15 Vie et métier. 18.45 Bulletin. 18.55 Dix sur dix. 19.05 Affaires fédérales. 19.25 Trois petits tours... 19.30 «Agence Interim», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 «Tous peuvent me tuer», film. 22.05 Cinéma-vif. 22.45 Téléjournal.

A la TV française

Mercredi 24 janvier 1968

1re chaîne. — 16.05 et 17.55 TV scolaire. 18.55 Rencontres. 19.10 Jeunesse active. 19.20 Maison de Toutou. 19.25 Actualités régionales. 19.40 «Sylvie des Trois Ormes», feuilleton. 20.00 Actualités. 20.35 Piste aux étoiles. 21.35 Lectures pour tous. 22.35 Patinage artistique. 23.20 Actualités. 23.40 Loterie nationale.

2e chaîne. — 18.15 Conservatoire des arts et métiers. 19.40 Joé: le champion géant. 19.45 Actualités. 20.00 Trois petits tours. 20.05 Dossiers de l'écran. 20.15 Présentation. 20.30 «Le Cirque infernal», film. 21.45 Dossiers de l'écran. 22.45 Actualités.

Jeudi 25 janvier 1968

1re chaîne. — 12.30 Séquence du jeune spectateur. 13.00 Actualités. 14.00 TV scolaire. 14.55 Football.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Cyclisme Tour de Suisse: 11 étapes

Les organisateurs du Tour de Suisse viennent d'annoncer qu'il aura lieu pour la première fois sur neuf jours et en onze étapes. On estime déjà que le tour se déroulera sur une distance totale d'environ 1500 km. Pour la vingt-sixième fois, le tour s'achèvera à Zurich, alors que Bellinzone accueillera la caravane pour la onzième fois. La course fera escale à Sierre pour la quatrième fois et à Boncourt pour la seconde fois. Par contre, ce sera la première fois qu'elle passera à Langenthal, Saint-Louis, Nidau, Lenzerheide, Brunnen, Bürglen/Klausen et Eschenbach.

Les étapes

Vendredi 14 juin: Zurich—Langenthal. — Samedi 15 juin: Langenthal—Saint-Louis (France). — Dimanche 16 juin: Saint-Louis—Boncourt et Boncourt—Nidau. — Lundi 17 juin: Nidau—Sierre par le col des Mosses. — Mardi 18 juin: Sierre—Bellinzone par le col du Simplon. — Mercredi 19 juin: Bellinzone—Lenzerheide par le col du San Bernardino. — Jeudi 20 juin: Lenzerheide—Brunnen par le col de l'Oberalp. — Vendredi 21 juin: course de côte Bürglen—col du Klausen. — Samedi 22 juin: Brunnen—Eschenbach et Eschenbach—Zurich contre la montre.

Médaille d'or pour Heidi Obrecht

La Suissesse Heidi Obrecht, âgée de 25 ans et originaire de Murren mais habitant Berne et qui vient d'achever ses études d'éducation physique, a remporté la descente des Jeux universitaires d'hiver, à Innsbruck, devant l'Autrichienne Christl Dittfurth. Jusqu'aux championnats du monde de Portillo, Heidi Obrecht faisait partie de l'équipe nationale suisse. La descente de la Muttereralp, longue de 3 km. pour une dénivellation de 740 m., n'était pas, aux dires des concurrentes, difficile et en excellent état. «C'était une descente idéale pour la compétition» a déclaré Heidi Obrecht, qui prend la succession de sa sœur Thérèse comme championne du monde universitaire.

Hockey sur glace

Les Hongrois en Suisse

La Commission technique de la Ligue suisse de hockey sur glace a mis sur pied deux matches entre l'équipe nationale de Hongrie et une sélection suisse. Ces rencontres auront lieu le 1^{er} février à Lucerne (20 h. 15) et le 2 février à Berne (20 h. 15).

● Au cours du prochain congrès de la Ligue internationale de hockey, qui se tiendra durant les Jeux olympiques de Grenoble, les délégués de la LSHG présenteront la candidature de Crans pour l'organisation du prochain congrès de la LIHG.

Sports divers

PATINAGE ARTISTIQUE. — Les championnats d'Europe ont débuté à Vaesteraas, dans le centre de la Suède, par la compétition réservée aux messieurs, laquelle réunit 28 concurrents. Après les trois premières figures d'école, l'Autrichien Emerich Danzer, tenant du titre, est en tête du classement provisoire devant son compatriote Wolfgang Schwarz. Le jeune Suisse Daniel Hoener occupe le dix-neuvième rang.

FOOTBALL. — Les dirigeants du F.-C. Zurich et du Sporting de Lisbonne sont parvenus à un accord sur

la date du match aller devant opposer les deux clubs dans le cadre du troisième tour de la coupe d'Europe des villes de foire. La rencontre aura lieu le mercredi 28 février à Zurich. Par contre, la date du match retour n'a pas encore été fixée.

HANDBALL. — A Besançon, la Yougoslavie, prochain adversaire de la Suisse, a battu la France par 23-16.

BOXE. — Pavilla, champion de France des poids welters, a battu par arrêt de l'arbitre au neuvième round, à Toulouse, l'Allemand Lessmann.

CANTON DE NEUCHÂTEL

CORTAILLOD: Conférence publique. — Mercredi 24 janvier, à 20 h. 15, à l'Hôtel de Commune de Cortaillod, conférence publique: «La Révolution russe» par Jules Humbert-Droz. Invitation à tous.

LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe de couture. — Jeudi, 14 h. 15, à la Maison du Peuple.

NEUCHÂTEL. — Réunion du Comité de section le jeudi 25 janvier, à 20 h. 15, au Restaurant City (1^{er} étage, petite salle). Ordre du jour: assemblée du parti du 31 janvier 1968 et congrès du PSN du 3 février 1968.

NEUCHÂTEL. — Assemblée du parti le mercredi 31 janvier, au Restaurant du Soleil, à 20 h. 15 (1^{er} étage, grande salle). Ordre du jour: assemblée générale annuelle statutaire; rapport et nominations du président et du comité. Congrès du PSN du 3 février 1968.

Congrès cantonal du PSN

Samedi 3 février, à 14 h. 15, Maison du Peuple, La Chaux-de-Fonds.

Ordre du jour: 1. Ouverture; 2. Appel des sections; 3. Procès-verbal des deux congrès 1967; 4. Rapports statutaires: a) du Comité cantonal, rap.: François Blum; b) du caissier et des vérificateurs de comptes, rap.: Pierre Frey; c) du groupe des députés au Grand Conseil, rap.: André Sandoz et Henri Verdon; d) du directeur de la «Sentinelle», rap.: René Meylan; e) de la Commission féminine cantonale, rap.: Jenny Humbert-Droz; f) de la Jeunesse socialiste neuchâteloise, rap.: Francis Houriet; 5. Rapport sur les élections communales de mai 1968, rap.: Rémy Allemann; 6. Propositions des sections.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE GENÈVE

Groupe des femmes. — Assemblée générale, mercredi 24 janvier, Terrasse, à 20 h. 30.

Fraction du Conseil municipal. — Mercredi 24 janvier, à 20 h. 30, au secrétariat.

Groupe de formation, jeudi 25 janvier, Brazil, à 20 h. 30.

SECTION DE MEYRIN: Assemblée générale. — Jeudi 25 janvier, à 20 h. 30, Café de la Place, Meyrin-Village.

SECTION DE VERNIER: Assemblée générale. — Café de la Terrasse, à Châtellaine, à 20 h. 30, jeudi 25 janvier.

Assemblée générale extraordinaire du PSG. — Vendredi 26 janvier, à 20 h. 30, Hôtel de Genève, rue des Pâquis 27. Votation fédérale sur l'aministie fiscale et l'augmentation de l'impôt sur les véhicules à moteur.

RIVE DROITE: Comité. — Lundi 29 janvier, Séance à 20 h. 15, à la

Brasserie Bois-Gentil, 36, avenue Ernest-Pictet. Très important.

RIVE DROITE. — Apéritif de la section. Samedi 27 janvier 1968, de 17 h. à 19 h. 30, au Café Brazil (1^{er} étage), 2, place Cornavin. Invitation cordiale à tous.

CANTON DE VAUD

VEVEY: Assemblée ordinaire. — Mercredi 24 janvier, à 20 h. 30, au Touring. Ordre du jour: «La section doit-elle changer de ligne de conduite».

NYON. — Le groupe du Conseil communal est convoqué en séance de fraction pour le vendredi 26 janvier, à 20 h. 15, au Café du Chemin-de-Fer, place de la Gare, Nyon. Attention au lieu, le local habituel étant fermé!

YVERDON: Assemblée générale. — Lundi 29 janvier, à 20 h. 15, au Cercle ouvrier. Orateur: Pierre Duvanel, «L'intégration européenne».

Comment la « justice » soviétique procède Qui est Evguenia S. Guinzbourg?

(Suite de la troisième page)

Evguenia S. Guinzbourg a été condamnée à dix ans de détention en isolement rigoureux. Mais c'est en réalité 18 ans qu'elle a dû passer en prison et en déportation. Ce fut la rançon de son refus à ne jamais faire le moindre aveu et à avoir refusé d'apposer sa signature à des procès-verbaux fabriqués de toutes pièces ou à des blancs-seings destinés à dénoncer des camarades du parti.

Elle espérait pouvoir publier «Le Vertige» en Union soviétique, une fois l'ère stalinienne révolue. «J'ai essayé, écrit-elle, d'imprimer chaque chose dans ma mémoire, en espérant un jour pouvoir tout raconter à des personnes honnêtes, à de vrais communistes qui certainement, tôt ou tard, voudraient m'écouter.» Elle avait trop espéré de la déstalinisation. «Le Vertige» n'a pas été publié en URSS. Il a paru en

premier lieu à Milan, en janvier 1967, puis en traduction française, la même année, à Paris.

Car aujourd'hui rien n'a encore changé sous le ciel soviétique, depuis Staline. La «justice» reste une farce; la liberté git encore au sol, les deux ailes brisées. Et c'est cet «idéal»-là que, de l'extrême-gauche, on nous propose! Sécurité sociale? Oui, mais sans œillères, sans brimades, sans procès d'opinion, avec garantie d'entière liberté. Les parodies de justice, la contrainte et la répression sont un aveu de faiblesse et de peur de l'opinion publique. L'Espagne en est un autre exemple.

Lisez «Le Vertige», les mémoires de quatre ans de détention d'Evguenia S. Guinzbourg, peinture terrifiante et scrupuleusement exacte de la période stalinienne. Vous serez édifié!

Jy

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA



La servante du docteur

★

Simple histoire par Urbain Olivier

M. Argozat continuait à recevoir la «Feuille religieuse» du canton de Vaud, et s'en servait pour envelopper les drogues que des Franc-comtois emportaient chez eux. Les méditations bibliques, les récits de missions chez les païens, les anecdotes pieuses racontées par cet excellent journal, passaient ainsi la frontière. Sans le savoir et, sans doute, sans le vouloir, le docteur contribuait de cette manière à répandre en pays catholique des fragments de sermons, des explications de l'Évangile, qui pouvaient servir à éclairer quelques lecteurs de l'autre côté du Jura. Ne valait-il pas mieux, au fond, disséminer la modeste feuille et la faire voyager incognito, que de l'emmagasiner sur quelque rayon de bibliothèque, où nul n'aurait pris la peine d'ouvrir

un volume de la collection?

En politique, l'homme dont nous esquissons le caractère était sceptique, c'est-à-dire qu'il ne croyait point aux bons résultats du système démocratique en vigueur depuis 1845. Les veaux, disait-il parfois dans ses moments d'humeur chagrine, finissent par devenir des bœufs; c'est ce qui arrivera au peuple. A force de vouloir enseigner dix-sept branches de sciences aux enfants des campagnards, vous en faites de mauvais drôles, si vous ne les rendez pas meilleurs dans la même proportion. Ordinairement, la moralité ne marche pas de pair avec l'instruction reçue à l'école. Et puis, disait encore notre docteur, pour un garçon qui sait quelque chose à seize ans, vous en trouvez dix qui sont restés ignorants, peut-être plus qu'on ne l'était de notre temps. Comment voulez-vous que des enfants de parents bornés, des espèces de petits imbéciles, puissent loger dans leur cervelle mal bâtie tout ce qu'on cherche à y fourrer! C'est bon pour les rendre idiots. Ne vaudrait-il pas mieux s'en tenir avec eux, et avec bien d'autres encore, à ce qu'on enseignait autrefois dans les écoles de village, c'est-à-dire aux quatre ou cinq choses dont un campagnard ne peut se passer. Vous verrez que le beau système actuel ne donnera pas des résultats magnifiques. Telles étaient les idées de notre docteur villageois. Et s'il voyait qu'il faut aujourd'hui renvoyer à l'école des garçons de vingt ans, recrues militaires qui savent à peine lire et écrire, que dirait-il? C'est bien alors qu'il triompherait. Mais il n'en restera pas moins éternellement vrai qu'il est du devoir de tout gouvernement éclairé, de faire donner au peuple la meilleure instruction possible. Tant

pis pour ceux qui ne veulent pas en profiter ou qui, hélas! sont incapables de se l'approprier. Béné soit l'instituteur primaire qui trouvera le moyen de faire marcher d'accord, dans son enseignement, la moralité de ses élèves avec l'instruction qu'il leur distribue. Il obtiendra des résultats mille fois préférables à tout ce que la science seule peut donner. Un tel secret est dans l'Évangile reçu par le cœur, pratiqué dans toute la vie. Il ne peut se trouver dans un traité mis au concours, ni surtout dans des harangues populaires.

Si le docteur Argozat avait pu faire des examens acceptables par le conseil de santé, ce n'était pas qu'il fût un savant, un théoricien de première classe. Loin de là: ses connaissances étaient limitées, même pour l'époque dont nous parlons. Les découvertes nouvelles et les combinaisons de la chimie lui étaient plus ou moins inconnues; il n'avait jamais lu de gros ouvrages de médecine, dont les auteurs avaient fait école dans les universités; mais il était doué d'un sens pratique remarquable; il avait le regard perçant, la main ferme et légère, et il s'entendait admirablement à juger un cas où des praticiens parfois en grand renom auraient peut-être fait fausse route dans leur diagnostic. Connaissant parfaitement les campagnards, leur manière de se nourrir, de se vêtir, leurs appartements presque toujours humides, l'hérédité des familles, toutes ces qualités maîtresses dans sa profession lui facilitaient le traitement de maladies dont la curabilité résistait à des médecins plus savants que lui, mais moins bien doués naturellement.

Tel était donc, à soixante-quatre ans, le docteur Samuel Argozat. Bon par caractère, quin-

teux à ses heures, ayant la voix douce à l'ordinaire, mais terrible quand il s'emportait. Il disait lui-même qu'on l'entendait à demi-lieue, quand il éternuait. S'il prenait à cœur les gens, s'ils lui plaisaient, il les aimait cordialement et se dévouait avec plaisir pour eux; si, au contraire, il ne les trouvait pas à son gré, s'ils prenaient avec lui des airs de supériorité, s'il avait reconnu chez eux de réels défauts, même simplement une disposition à la flatterie, alors c'était fini. Une tache d'huile sur le bois poreux ne s'y imprégnait pas plus profondément que la méfiance dans l'esprit du docteur Argozat.

Nous venons d'esquisser son portrait pendant qu'il faisait sa sieste. Nul client ne vint le déranger durant cette heure de repos. Quand il se réveilla, ses grandes jambes étaient engourdis, lourdes, comme c'est le cas lorsqu'on se livre au sommeil sans être placé dans la position horizontale. Le sang pèse sur les extrémités inférieures. Il faut se hâter de leur donner du mouvement pour que l'équilibre de la circulation se rétablisse.

«Ça ne vaut rien de dormir ainsi dans un fauteuil, se dit notre solitaire; une autre fois, je m'étendrai tout de mon long sur un canapé.»

Bientôt il se rendit au village, pour y voir deux vieillards malades: un homme qui s'en allait de ce monde sans beaucoup souffrir, et une femme de quatre-vingts ans, retenue dans son lit par une fracture du col du fémur. Il y avait déjà plusieurs semaines que M. Argozat l'avait réduite.

— Eh bien, comment cela va-t-il, Abram? dit le docteur à son vieux malade.

— J'ai bien toussé, hier et aujourd'hui, surtout pendant la nuit.

★ GENÈVE EN BREF ★

Pont des Bergues. — Le pont des Bergues a été rouvert à la circulation des piétons et des cyclistes. Le Département de justice et police va cependant peindre sur la chaussée l'indication « piétons », afin d'éviter des collisions éventuelles entre vélos et piétons. Deux couloirs seront ainsi exactement délimités.

Grand-Casino. — On peut se demander si en 1968 le Grand-Casino trouvera une affectation quelconque, s'il sera rouvert ou transformé. Le Conseil administratif communique que ce ne sera pas le cas. Actuellement un groupe financier a fait une proposition, demandant un droit de superficie sur les terrains du Grand-Casino. Quant à une maison des congrès réclamée par certains milieux, c'est la Fondation du Palais des expositions qui s'en est occupée et qui est à même de recevoir aujourd'hui l'essentiel des congrès genevois.

Parcs de Sécheron. — Jean Brulhart, conseiller municipal, aimerait que les parcs de Sécheron (Parc Mon-Repos, la Perle-du-Lac, Parc Barton) soient aménagés de façon que les enfants aient plus de place pour leurs jeux. On devrait d'après lui permettre l'utilisation des pelouses comme terrains de jeux. Le Conseil administratif s'en tient pourtant à l'interdiction de marcher sur les pelouses, par souci d'esthétique.

NON A LA PAIX. — C'est seulement aujourd'hui que le Conseil d'Etat répond à une question écrite de Jean Ziegler, alors conseiller municipal, qui demandait à la ville de Genève une protestation contre l'interdiction en Suisse du Conseil mondial de la paix. Jean Ziegler faisait remarquer ceci :

La décision du Conseil fédéral témoigne d'une étroitesse de vues regrettable ; de plus, elle interfère avec la souveraineté cantonale. Que s'est-il passé lors de la dernière session du Conseil mondial ? Le Conseil de la paix discute de la paix dans le monde. Il discute donc aussi de la négation de cette paix, c'est-à-dire de la guerre. La guerre la plus meurtrière ravage actuellement les deux Etats du Vietnam. Au cours d'une discussion libre, certains participants ont, comme cela est parfaitement normal, critiqué la politique américaine au Vietnam. Nombre de sénateurs américains,

nombre de journaux et de citoyens américains font de même.

Aucun gouvernement étranger ne s'est plaint auprès du Conseil fédéral pour « offense » perpétrée lors de la session du Conseil mondial de la paix. Par contre, certains conseillers nationaux, qui sont eux de farouches partisans de la politique américaine en Asie, ont interpellé le Conseil fédéral. Une fois de plus, le gouvernement fédéral a cédé : un organisme de paix est puni pour avoir permis à certains de ses membres d'exprimer un avis critique sur la politique américaine au Vietnam.

La réponse du Conseil d'Etat témoigne du plus parfait alignement sur le Conseil fédéral.

Il a en effet constaté que, lors de la session de cet organisme, qui s'est tenue à Genève du 13 au 16 juin 1966, des étrangers avaient profité de l'hospitalité qui leur était accordée pour lancer, de notre territoire, des attaques contre des chefs d'Etat et gouvernements étrangers et tenir des propos offensants à leur égard, particulièrement en rapport avec le conflit du Vietnam.

Ce qu'on ne nous dit pas, c'est la position du Conseil administratif. Elle n'est certainement pas différente de celle du Conseil d'Etat. Mais la forme n'est pas respectée.

AVANT LE 38^e SALON DE L'AUTO.

Le 38^e Salon international de l'automobile, organisé à Genève du 14 au 24 mars 1968, comportera comme toutes les années paires, une exposition de voitures et de carrosseries de tourisme, de poids lourds, de véhicules utilitaires et d'accessoires à l'intérieur du bâtiment du Palais des expositions, alors qu'on pourra voir sur la plaine de Plainpalais en plein air et sous une halle gonflable, une exposition de machines d'entreprises et de véhicules utilitaires.

Les records de participation ont une fois de plus été battus, puisque plus de 1300 exposants provenant de 25 pays sur 378 stands seront présents, alors qu'en 1966, année où les mêmes sections étaient représentées, ils étaient 1178 venant de 22 pays. Les surfaces, couvertes par les stands s'élèveront cette année à 43 600 m², au lieu de 41 300 m² en 1966.

Pour faire face à l'afflux des visiteurs, un vaste bâtiment d'entrée

vient d'être construit au quai de l'Ecole-de-Médecine et sera appelé à devenir l'entrée principale de par ses dimensions et de par sa situation à proximité immédiate des parkings aménagés en deçà de l'Arve où sont dirigés par la police tous les véhicules en provenance de l'autoroute et de l'aéroport. Au 1^{er} étage de ce nouveau bâtiment, on trouvera un nouveau grill-room de quelque 800 places.

Outre les nouveautés mondiales qui sont de tradition au Salon de Genève, il est prévu la présentation de véhicules spatiaux, dont une capsule Gemini en grandeur originale.

LA LYRE ET JEANNE D'ARC. — Sous la présidence de Jean Treina, ancien conseiller d'Etat, l'harmonie La Lyre a tenu récemment son assemblée générale annuelle.

Dans son rapport, le président a souligné l'activité fertile de la société durant l'exercice 1967, puisqu'on ne compte pas moins de 104 répétitions et services. Cette activité a conduit la Lyre aux brillants succès remportés à Châlon-sur-Saône, La Roche-sur-Foron, Moutier (Fête romande des musiques ouvrières), Salvan, etc. Ces succès sont dus, précisa-t-il, non seulement à l'excellent esprit qui régna tout au long de l'année, mais surtout aux qualités remarquables du directeur, M. Henry Rossignoli.

J. Treina procéda ensuite à la distribution des distinctions : chevrons d'ancienneté pour dix ans d'activité à M. Dubuis ; pour cinq ans à MM. Giovinetti, Marra, J.-L. Prod'hom, Ramser et D. Verdon. Prix d'assiduité à MM. Dubuis, Desponds, Borcard, Emile et Marcel Bachmann.

Le comité a été réélu de la manière suivante : président : Jean Treina ; secrétaire : Jacques Lienemann ; trésorier : René Lambiel ; membres adjoints : M^{me} Verdon, MM. Thierrin, Tissot, M. Bachmann, Borcard, Widmer, Nicolay, Kuffer, J.-P. Méan et Ramser.

Avant de clore la séance le président annonça les activités déjà prévues pour cette nouvelle année : 23 mars, concert au Victoria-Hall en collaboration avec l'Ecole sociale de musique ; du 6 au 9 mai, déplacement à Orléans, où la Lyre est invitée par le maire de cette ville à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc.

APARTHEID ET GREFFE DU CŒUR

Le Mouvement antiapartheid de Genève nous a envoyé le texte ci-dessous, que nous publions bien volontiers.

A propos des greffes du cœur en Afrique du Sud, une partie de la presse locale et nationale, s'appuyant sur le fait qu'un des donneurs d'organe n'était pas de race blanche, a cru pouvoir affirmer que de tels gestes allaient contre la politique d'apartheid et pourraient en marquer la fin.

Pour ne pas se lancer dans une polémique au sujet d'un drame humain, le Mouvement antiapartheid de Genève a renoncé à protester et à rappeler que l'apartheid est malheureusement d'abord une situation faite à l'homme vivant qui est privé de sa liberté. Sur ce point, rien n'est change ni en voie de l'être. Dans la bouche même du gouvernement Vorster, l'apartheid se définit comme un système assurant à chaque Blanc les services dévoués de trois non-Blancs. En dépit du romantisme ou de l'enthousiasme de certains journalistes, on doit remarquer que l'homme qui a donné son cœur pour tenter de sauver un autre homme n'avait pas, auparavant, le droit de se montrer avec lui dans un lieu public.

En revanche, nous voudrions souligner l'importance du débat éthique qui accompagne les greffes du cœur, en particulier lorsqu'elles sont pratiquées dans un pays où règne l'arbitraire. Nous appuyons donc la déclaration ci-jointe publiée à ce propos par le Comité français contre l'apartheid, qui sans suspecter l'intention de quiconque, réclame que les conditions dans lesquelles un prélèvement d'organe est possible soient prévues par une législation internationale.

Souhaitant vivement que vous acceptiez de porter ce problème à la connaissance de vos lecteurs, sous une forme ou sous une autre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Pierre Bungener, président.

Un problème moral

Le Comité français contre l'apartheid, tout en reconnaissant qu'il n'est pas de sa compétence de prendre position sur l'opération de greffe du cœur qui vient d'être tentée en Afrique du Sud, et sur la portée scientifique certaine d'une telle expérience considère les problèmes nouveaux et sérieux que pose, sur le plan des droits de la personne (et particulièrement de celle sur qui est effectué le prélèvement) la répétition déjà prévue d'une telle expérience — problèmes qu'ont déjà soulevés des médecins, des juristes, etc... Il estime que cette question est d'autant plus grave qu'il s'agit d'un pays dont la législation et les formes arbitraires de la justice qui y sont appliquées ont été maintes fois dénoncées et condamnées par les plus hautes instances internationales : les prisonniers politiques s'y comptent par milliers, les personnes suspectes y sont arrêtées et détenues au secret, sans jugement, pour une durée indéterminée, les droits de la défense n'y sont pas garantis, et les exécutions capitales y sont fréquentes.

Le comité demande à tous ceux que leur profession, leur réflexion et leurs convictions rendent attentifs à ces problèmes de prendre en considération les faits rappelés ci-dessus, en se souvenant d'expériences faites dans un passé trop récent.

Il souhaite, sans faire de procès d'intention à quiconque, que le principe soit inscrit dans une législation internationale, qu'en aucun cas le prélèvement du cœur ne puisse être effectué sur une personne privée de sa liberté, condamnée à mort ou menacée de l'être, même si elle est déclarée « volontaire ».

Offres d'emploi

VILLE DE GENÈVE

Une inscription publique est ouverte en vue de l'engagement d'un

mécanicien

AU SERVICE DES SPORTS (piscine et patinoire)

Les candidats doivent :

- remplir les conditions fixées par les statuts du personnel et de la caisse d'assurance ;
- être porteurs du certificat fédéral de capacité de mécanicien ;
- avoir si possible des connaissances des installations frigorifiques, de chauffage et de climatisation.

Le classement dans l'échelle des traitements et le salaire correspondant dépendront des connaissances et aptitudes du candidat.

Entrée immédiate ou à convenir.

Tous les renseignements, ainsi que la formule à remplir, peuvent être obtenus au secrétariat général du Conseil administratif et au Service des sports, Hôtel municipal.

Les offres manuscrites, accompagnées de la formule et d'une photographie, doivent parvenir jusqu'au vendredi 16 février 1968 au secrétariat général du Conseil administratif, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, avec la mention « mécanicien ».

Le secrétaire général du Conseil administratif : R. MÉROZ

Pour ou contre une tour de 90 m. au quai du Seujet

Le Conseil administratif de la ville de Genève se propose d'assainir le quartier du Seujet. Une étude a été confiée à une grande agence d'architecture de la place qui a présenté un projet d'aménagement. Ce dernier consiste en une série de bâtiments qui se raccordent aux immeubles existants en bordure de la rue de Saint-Jean et se prolongent jusqu'au futur pont Sous-Terre. Cette longue bande de bâtiments est composée de deux tranches d'immeubles superposés de sept étages chacune et séparée par une percée qui coupe horizontalement la hauteur de la façade et permet une vision au travers des futures constructions. Le coude du Rhône est marqué par un élément de haut gabarit de 90 mètres de hauteur.

Cet élément élevé n'a pas trouvé grâce devant les commissions des sites, d'architecture et d'urbanisme de notre canton, qui ont estimé lors d'une séance commune qu'il n'était pas possible de tolérer une telle construction qui architecturalement entre en concurrence avec la cathédrale Saint-Pierre. De plus, il a été fait état du symbole que représente une tour dans une ville. Dans le projet qui a été présenté, elle serait certainement louée à des firmes commerciales et il serait regrettable de symboliser un quartier, voire toute la ville, puisque la tour domine la cathédrale, par une firme commerciale.

Placé devant ce préavis négatif, le Conseil administratif a décidé de retirer ce projet et de demander une nouvelle étude aux architectes, qui

devront tenir compte des remarques précitées. Dans la nouvelle étude, on nous proposera très certainement une bande d'immeubles un peu plus haute et une tour un peu plus basse.

Les critères qui ont permis aux commissions consultatives du canton de préavis négativement sont seconds. En effet, l'élément choc qui a plaidé contre le projet a été une question d'esthétique — une tour si haute a-t-elle sa place dans le cadre de la rade genevoise ? — et subsidiairement une question de symbole — le commerce peut-il symboliser notre ville ? Si nous estimons que ce sont des critères seconds, cela ne veut pas dire qu'ils sont négligeables, au contraire. Mais, à notre avis, ils ne peuvent être déterminants, car on peut avoir des options diverses qui ont toutes des aspects positifs et négatifs et on peut rester bon socialiste en plaidant pour l'une ou pour l'autre cause. Par contre, en tant que socialiste, pour que le projet soit valable, il doit répondre à une série de points précis, entre autres :

- contribuer à l'assainissement d'un quartier situé en pleine ville, quartier sous-occupé et mal urbanisé ;
- contribuer à « reconstruire la ville en ville » pour reprendre l'expression de notre camarade Ketterer. En effet, il est moins coûteux pour la collectivité de payer un équipement en ville, où il existe déjà en partie, que de le créer de toutes pièces à l'extérieur, pour les cités dites satellites.

Ces principes étant admis, le nouveau quartier doit :

- Etre équilibré, c'est-à-dire posséder des logements, des commerces, des bureaux, des locaux d'artisans, un équipement scolaire, social et de loisirs, etc.

- Etre composé d'un fort pourcentage de logements à loyers modérés, car la ville manque de ce type d'habitations.

- Etre très bien étudié techniquement. En effet, le quartier étant inséré en pleine ville entre des rues qui seront bruyantes, une étude particulière devra montrer que tous les logements auront du soleil (aucun appartement ne doit être situé entièrement au nord) et qu'ils seront préservés du bruit tant intérieur qu'extérieur.

- Etre muni d'un réseau de circulation optimum. La concentration d'un grand nombre de logements et d'activités diverses amènera forcément une forte circulation. Ce problème doit être particulièrement étudié tant en ce qui concerne les parkings que les voies de dégagement, qui sont peu nombreuses et étroites.

Les problèmes de la tour et de son symbole doivent évidemment être examinés attentivement, mais sans les détacher de tout le contexte du quartier. De ce fait, le côté passionnel que tout élément nouveau déchaîne dans la population genevoise (rappelons pour mémoire la fameuse traversée de la rade) pourra être désamorcé et une décision être prise en tenant compte de l'intérêt réel de Genève.

Jean Brulhart.

... SURTOUT NE RATEZ PAS
LES OCCASIONS EXTRAORDINAIRES
DE LA LINIÈRE 3, Rue du Rhône
GENÈVE

Département de l'instruction publique

GENÈVE

CLINIQUE DENTAIRE DE LA JEUNESSE

cherche

EMPLOYÉE DE BUREAU

et

AUXILIAIRE DE MÉDECIN DENTISTE

Exigences : certificat de fin d'apprentissage ou diplôme équivalent.

Travail varié et intéressant pour jeunes filles consciencieuses.

Faire offres écrites, avec curriculum vitae, à la direction de la CLINIQUE DENTAIRE DE LA JEUNESSE, rue Lombard 30, 1211 Genève 4.

VAUD

A travers le pays vaudois

LAUSANNE: M^r Bagi a des nouvelles de Ben Bella. — M^m Ben Bella, femme du neuveu de l'ancien président algérien, a rencontré M^r Louis Bagi, avocat et député à Lausanne, qui, à fin 1967, s'était rendu en Algérie avec M. Ferrucci, juge à la Cour des comptes italienne, pour s'enquérir du sort des détenus politiques. Cette mission avait agi au nom de la «délégation internationale de visite aux détenus», dont le siège est à Paris.

La nièce de Ben Bella a informé M^r Bagi que, conformément aux promesses faites aux deux représentants de la délégation par M. Badjahoui, ministre algérien de la Justice, elle a pu, avec son mari et sa belle-mère, visiter le 9 janvier M. Ben Bella. Celui-ci est en bonne santé.

PULLY: Les parasites de la vigne. — Une centaine de personnes ont pris part mardi, à Pully, à une journée d'information sur les problèmes pathologiques de la vigne, organisée

par la Station fédérale d'essais agricoles de Lausanne, que dirige M. M. Rochaix. Des spécialistes ont développé les résultats des essais entrepris sur la pourriture grise du raisin, un ravageur qui fait anormalement rougir le feuillage, un champignon qui provoque l'excoriose de la vigne et le dessèchement de la rafle.

Une nouvelle maladie à virus de la vigne en Suisse romande, qui a nom flavescence dorée, a également été analysée et un expert a présenté des clichés de quelques ravageurs nouveaux ou peu connus, La Station fédérale de Lausanne poursuit ses travaux dans le domaine des parasites du vignoble et des traitements qu'on peut leur appliquer avec un maximum d'efficacité.

ALFRED BUSSEY, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA FANFARE MUNICIPALE L'AVENIR

L'assemblée générale annuelle de la Fanfare municipale L'Avenir de Lausanne, réunie le 19 janvier, a désigné Alfred Bussey, municipal et conseiller national, en qualité de président d'honneur.

D'autre part, le comité en charge pour 1968 se compose de la manière suivante: président: Ed. Lavanchy, vice-président: A. Genevay; secrétaire: B. Henny; caissier: Cl.-A. Henard; directeur: J.-L. Schmidt; sous-directeur: F. Sauge; archiviste: R. Graz; chef tambour: M. Binggeli.

Pharmacies Populaires

Centre-Ville Ale 30
Sous-Gare Fraïsse 6
Ouest Echallens 81

ESCOMPTE 7%
(prod. régl. exceptés)

LAUSANNE

PATINOIRE DE MONTCHOISI

Tour final de promotion
en ligue nationale A

Samedi 27 janvier 1968, à 20 h. 50

**LAUSANNE
AMBRI-PIOTTA**

Concert Pour l'art: le Trio de Vienne

Chantons! Exultons! C'est un plaisir de très haute qualité que vient de nous apporter le Trio de Vienne. Roland-Manuel remarque avec pertinence combien il est difficile, dans un trio, d'équilibrer les sonorités du piano et des cordes. Peut-être est-ce l'acoustique de l'hospitale Maison pulliérane qui a parfois effacé celles du violoncelle dans le «Trio en sol majeur», de Mozart? «J'ai dû me donner bien du mal pour n'avoir plus maintenant à m'en donner», écrivait-il le 28 avril 1789; ce qu'il dit là de sa technique est aussi vrai pour son inspiration: c'est à force de travail qu'il a pu rejoindre cette fraîcheur toute spontanée, coulant de source et jaillissante, 1788: il a encore trois ans à vivre sur cette terre. C'est l'année des trois suprêmes symphonies, c'est celle du «Concerto du Couronnement», celle de «Don Juan». Oh! combien on sent que l'âme de ce musicien-né, si sensible à la valeur passionnelle et confidentielle des sons, l'est davantage encore à leur valeur intrinsèque, à leur musique intérieure! Dans ce «Trio en sol», qui date d'octobre 1788, la simplicité le dispute à l'émotion. Son andante est un chant de toute beauté; le monde qui s'anime devant nous, en nous, c'est un monde chantant, délié, subtil, dont nous éprouvons, en nous en délectant, les nuances infinies.

Le 26 mars 1827 meurt Beethoven, que Schubert a considéré comme un surhomme, comme la musique incarnée. Cette mort le bouleverse. En septembre de cette année-là, il séjourne à Graz, où sa tristesse le poursuit, et ses maux de tête ont raison de ses plaisirs de plein air. Pour gagner la mort de vitesse, il compose. Voici le «Trio en si bémol» que Cortot-Thibaud-Casals nous rendent familier. Tout jeune déjà, Schubert pratiqua la musique de chambre avec son père et ses frères aînés. Il ne prend pas, pour faire ses confidences, l'air inspiré; il les murmure avec tant de naturel et l'abandon que, comme l'écrivit Marcel Schneider, «on ne remarque pas tout d'abord quelle maîtrise il possède dans l'art de développer un thème lyrique et de donner

à son œuvre un ton mélancolique ou joyeux, toujours intime». Ce «Trio en si bémol», qui porte très haut ces qualités, nous enchante dès les premières mesures. Les solistes de ce soir nous conquièrent d'emblée. Leur somptueux phrasé en anime superbement l'allegro, qui sonne comme un air de chateaux postillon; le caractère idyllique de l'andante a tout pour nous plaire, ainsi que la veine pleine d'humour et de malice du scherzo; et nous voici ravis au rondo final, si riche d'invention, si jaillissant de cocasserie et de joie. Décidément, l'œuvre d'art ignore les larmes qui lui donnent naissance!

1914: Ravel a trente-neuf ans. Il a quitté Clarens, où il avait retrouvé Stravinsky. Il a participé à la bataille du «Sacre». Il a découvert le Pierrot lunaire, les poèmes de la Lyrique japonaise... Et le voici de retour à Saint-Jean-de-Luz. Il compose le trio qui vient de mettre un comble à notre émerveillement et à notre joie. Roland-Manuel, qui a si bien connu Ravel, nous assure que le premier mouvement de ce morceau, dont l'équilibre est étonnant — et davantage peut-être le «pantoum» — porte la trace d'une inspiration venue de beaucoup plus loin que la vallée pyrénéenne et le Pays basque où son auteur crut la prendre... Quoi qu'il en soit, dans cette œuvre sévère et passionnée, prestigieusement ordonnée et truffée de contrastes, tout concourt à la gloire de la mélancolie la plus claire, la plus pure, la plus suave et à la distinction la plus souveraine. Ce trio revêt vraiment un caractère magistral. Ah! non, Ravel, qui n'a cessé de tendre à la pureté de la forme, ne méconnut point, au demeurant, les puissances mystérieuses qui se dérobent aux prises naturelles!

Nous restons sous le charme de cette musique qui, interprétée avec tant de force et de grandeur par ces jeunes solistes viennois, chante à ravir l'intimité de sa vie intérieure... Peut-être, ne suis-je pas le seul à déplorer la blancheur crue de l'écran qui encadre cet ensemble si chaleureux? **ASTER.**

Sport-Toto: Les sportifs toujours gagnants!

La part du canton de Vaud en 1967

A la fin de l'année 1967, le canton de Vaud a reçu de la Société du Sport-Toto: 912 799 fr. 65 comme part du canton au bénéfice réalisé au cours de la saison de football 1966-1967; 130 650 fr. 70 représentant la taxe de concession de 2%, qui est perçue directement par le Sport-Toto, puis versée aux cantons, soit au total 1 043 450 fr. 35.

En vertu de la loi vaudoise sur les loteries et paris professionnels, il est retenu sur cette somme une taxe équivalant à 5% des enjeux dans le canton, soit un montant de 326 626 francs 80, dont quatre cinquièmes sont attribués au Service de l'enseignement primaire pour subventionner les installations scolaires de gymnastique et de sport, et un cinquième au Fonds cantonal de la jeunesse, géré par le Département des finances.

Le solde de 716 823 fr. 55 est affecté entièrement au mouvement sportif dans le canton, conformément aux directives que la Société du Sport-Toto a adressées aux cantons pour l'utilisation de ses fonds et aux règles arrêtées par la Commission cantonale du Sport-Toto. Sur proposition de cette commission, le Conseil d'Etat a décidé, dans sa séance du 5 janvier 1968, de répartir le bénéfice de 716 823 fr. 55 selon le plan suivant, entre les divers postes du fonds spécial du Sport-Toto, qui permettent de subventionner:

234 000 fr. pour l'activité normale des associations sportives vaudoises (ce crédit représente chaque année le tiers environ du bénéfice net);
384 000 fr. pour l'équipement sportif du canton (terrains, locaux et installations nécessaires aux diverses activités sportives);
20 000 fr. pour le matériel qui est utilisé pour ces activités;

27 000 fr. pour les manifestations sportives qui sont organisées chaque année dans le canton;

41 000 fr. pour les cours et camps pour l'enseignement du ski et de la natation à la jeunesse.

Une somme de 10 000 fr. est versée au poste «Divers et frais de gérance» et le solde de 823 fr. 55 au fonds de réserve.

Soutenance de thèse

à l'Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne

M. Jean BUTTET, ingénieur physicien, diplômé EPUL, soutiendra sa thèse intitulée:

Etude des centres paramagnétiques du soufre condensé à basse température. Fonctions d'onde d'une chaîne de soufre.

Vendredi 26 janvier 1968, à 17 h. 15, à l'auditoire B7 de l'EPUL, avenue de Cour 33, 1007 Lausanne

La séance est publique

Commune de Lausanne

COLUMBARIUMS DE MONTOIE ET DU BOIS-DE-VAUX

Les familles qui, en 1952, ont déposé des urnes cinéraires aux columbariums des cimetières de Montoie et du Bois-de-Vaux sont informées que la période de 15 ans, prévue pour la conservation des cendres, est échu.

Le dépôt de cendres effectué ultérieurement dans les niches de 1952 n'entraîne pas la prolongation de l'échéance.

Les personnes qui désirent contracter une nouvelle location, ou qui préfèrent retirer les urnes déposées en niches, sont priées d'en faire la demande d'ici au 31 décembre 1968, à la Direction de police, bureau des inhumations, rue Beau-Séjour 8, à Lausanne.

Passé ce délai, la Direction de police disposera des niches et de leur contenu, si la location n'a pas été renouvelée.

Lausanne, le 3 janvier 1968.

DIRECTION DE POLICE.

La Chaux-de-Fonds

Jeudi 25 janvier
à 20 h. précises

Aéro-Club
de Suisse

MATCH AU LOTO

à l'Ancien-Stand (Alexis-Marie-Piaget 80)

1^{er} CARTON: un téléviseur; 2^e CARTON: un tapis d'Orient - ABONNEMENTS: Fr. 10.—
pour les 25 premiers tours - Les 15 premières minutes gratuites

théâtre abc
serre 17 la chaux-de-fonds

Vendredi 26 janvier 1968, à 20 h. 30

CONFÉRENCE
Le théâtre en Suisse romande
par Ch. JORIS, directeur du TPR

Entrée libre

location: librairie abc jaquet-droz 29, tél. 3 57 57
et une heure avant chaque représentation à la
caisse du théâtre abc tél. 3 72 22

MÉROZ « pierres »

Manufacture
de pierres d'horlogerie
Avenue Léopold-Robert 105
2301 La Chaux-de-Fonds

engage au plus vite

une aide-comptable

consciencieuse et apte à
secondier le responsable du
département comptabilité.

Jeune personne aimant les
chiffres serait mise au cou-
rant.

Faire offres manuscrites avec réf-
érences, curriculum vitae, préten-
tions de salaire.



La CCAP

garantit l'avenir
de vos enfants

Neuchâtel

Tél. (038) 5 49 92

ARTICLES HYG.

1^{re} qual., 12 pces
Fr. 4.50; 24 pces
Fr. 8.—; lubrifié:
12 pces Fr. 6.50;
24 pces Fr. 11.50.
Exp. discrète.
Remb. seulement
sur demande. CP
30 - 185 46.

F. WIDMER, case
54, Grand-Rue,
3000 Berne 8.

PIANO

Famille de la cam-
pagne achèterait
pour les enfants
piano brun, en
bon état. Adres-
ser offres avec in-
dication du prix
et la marque sous
chiffre B.K. au bu-
reau de la «Sen-
tinelles».

PRÊTS

Discrets
Rapides
Sans caution



Banque EXEL

Ouvert
le samedi matin

Avenue
Léopold Robert 88
La Chaux-de-Fonds
Tél. (039) 3 16 12

LIVRES

d'occasion tous genres
anciens et modernes
Achat vente échange
- Librairie place du
Marché tél. 2 33 72

FAITES LIRE NOTRE JOURNAL!

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

22 janvier 1968

Naissances

Gerber Richard, fils de Frédy, mécanicien,
et de Cécile-Béatrice née Brühart.
Nahant Carine, fille de Gérard-Louis-Al-
bert, professeur, et de Marie-Claire-Ernes-
tine née Gobin.

Décès

Bertoncini Paolo, ancien patron gypsur-
peintre, né le 24 août 1884, époux de Cle-
mentina née Bertoncini (D.-J.-Richard 8).

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

Naissances

Ischer Pierre-Alain, fils de Raymond, agri-
culteur, et de Lucette-Huguette, née Benoit.
Diacon Rachel, fille de Jean-Jacques, mé-
canicien, et de Rose-Marie, née Chalou.
Razzano Nathalie-Michèle, fille de Gio-
vanni, chauffeur, et de Monique-Marguerite,
née Froidevaux.
Miserez Stéphane, fils de Michel, élec-
tricien, et de Raymonde-Germaine, née
Glausen.
Jutzi Eddy-Claude, fils de Charles, agri-
culteur, et de Françoise-Anne-Marie, née
Turrian.
Battistelli Maria-Doris, fille de Benito, mé-
canicien, et de Michelina, née Danella.
Grezel Steve-André, fils de Charles-André,
chauffeur, et de Martine, née Descœudres.

Décès

Pfäffli, née Manthé, Alice-Hélène, née le
1er octobre 1888, veuve de Pfäffli Armand-
Martin.

CHRONIQUE CHAUX-DE-FONNIÈRE

Donner à l'affiche un rôle d'avant-garde

Il fallait à Air-France beaucoup d'audace et une grande confiance pour tenter une expérience destinée à mettre l'art au service du commerce, pour penser que l'affiche peut jouer, dans le mouvement artistique contemporain, un rôle dynamique, être une source de découvertes. L'efficacité de l'affiche réside dans le choc émotionnel, dans la suggestion impulsive qu'elle impose. Il faut donc sortir du conventionnel pour bénéficier de ces effets. Air-France, en s'adressant à Mathieu, créateur du tachisme, un des artistes peintres contemporains les plus discutés, allait au-devant d'une aventure. Le résultat

en est probant, la réussite est complète, même si, dans la série, un symbole vous échappe ou si l'une ou l'autre des affiches n'est pas admise directement par votre jugement visuel.

Vendredi soir, le vernissage de l'Exposition de la Nouvelle Galerie du Manoir a remporté le plus vif des succès. La salle était trop petite pour contenir les invités d'Air-France, invités qui furent choqués par cette compagnie, représentée par M^{me} Tournaire, chargée des relations extérieures, M. Briatore, inspecteur, et M. J. Robert, réalisateur technique des affiches dont l'apport est d'importance.

Durant la soirée, MM. J.-M. Nussbaum et Briatore prirent la parole, avant l'audition de la bande magnétique sur laquelle Mathieu a enregistré les poèmes accompagnant ses magnifiques et prenantes affiches. En voici un exemple lié à l'œuvre consacrée au Canada :

*L'immensité, le froid, le blanc.
La nature plus grande que la vie.
La présence des Indiens qui
retrouvent leurs plumes.
Dans l'aile d'un oiseau.
Un frisson rouge.*

L'affiche consacrée à l'Espagne semblait rallier la majorité des suffrages. Mais notre préférence allait, elle, à la France, à Israël, et surtout à l'Amérique du Sud, véritable fournaise de couleurs; du tachisme à l'état pur. **E. Mls.**

CARNET DU JOUR

Cinéma

PALACE: 15.00 et 20.00, «Le Forum en Folie», RIDZ: 20.00 «Quo Vadis?», EDEN: 15.00 et 20.30, «Le Judoka Agent secret exceptionnel», PLAZA: 20.30, «Mauvais Garçon et Compagnie», CORSO: 15.00 et 20.30, «Belle de Jour», SCALA: 15.00, «Jour de Fête»; 17.30 et 20.30, «Les Turbans rouges».

Divers

THEATRE ABC, 20 h. 30, Conférence: «Le Théâtre en Suisse romande», Entrée libre. MUSEE D'HORLOGERIE: 19.00 à 21.00, chefs-d'œuvre du XVII^e siècle. GALERIE DU MANOIR: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 19.00, affiches de Georges Mathieu. SALLE DE MUSIQUE: 20.15, Gérard Souzay, baryton, et Dalton Baldwin, pianiste.

Pharmacie d'office

Pharmacie Robert, avenue Léopold-Robert 66. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

Le Locle: L'homme de 1985

Mardi soir, dans le cadre de l'assemblée du parti, notre camarade Philippe Müller, professeur à Neuchâtel, a donné une conférence sur l'avenir possible de l'homme vers 1985.

Pour les premières années à venir, les besoins matériels humains sont encore si grands, qu'il semble bien qu'une crise économique n'est pas probable. Une bonne partie des savants qui s'occupent activement de prospective, armés des éléments techniques et scientifiques de l'heure actuelle, élaborent déjà un schéma du statut vital de 1985.

Dès la fin de la dernière guerre, la courbe démographique des pays industriels a repris sa marche ascendante. De plus, la productivité générale a augmenté partout, d'où une tendance à l'amélioration des niveaux de vie. La structure sociale de notre pays se déplace vers une augmentation du secteur tertiaire.

D'autre part, la longévité humaine s'accroît. Les spécialistes pensent que vers la fin du siècle l'âge moyen de l'homme atteindra nonante ans. Déjà les questions se posent au sujet de l'occupation de la vie, à partir de soixante ans. La complexité de la société de l'avenir risque bien d'entraîner une augmentation de l'âge d'activité humaine. Les Américains pensent que, vers 1970 déjà, les trois quarts des jeunes gens iront à l'école jusqu'à vingt et un ans. Même en Suisse, la scolarité obligatoire pose déjà un sérieux problème.

D'autre part, la médecine moderne évolue et se diversifie pour améliorer la qualité physique de l'homme. Sur le plan social, il semble que l'on s'achemine vers un individualisme toujours plus poussé.

Le milieu familial évolue aussi, se transforme. La télévision, entre autres moyens modernes, semble créer de nouveaux contacts, des modifications dans les formes d'associations.

Mais, sur le plan du travail, des modifications permanentes sont en train de s'opérer. Dans les professions les plus évoluées de la hiérarchie du travail, des recyclages deviennent toujours plus nécessaires après dix ans d'activité. Et ce phénomène à ten-

dance à se généraliser pour tous les métiers.

Pourtant, l'augmentation générale du standing vital entraîne une augmentation correspondante des tâches de l'Etat. Car celui-ci doit coordonner toutes les modalités de l'existence. Cela entraîne donc une augmentation des charges financières publiques. En conséquence, il faut s'attendre à une augmentation des recettes fiscales, afin que l'Etat puisse équiper convenablement ses services et faciliter la vie publique dans les meilleures conditions possibles. Pour les contribuables, cela signifie naturellement une augmentation des impôts proportionnée à l'augmentation de ses ressources. Même si ce dernier aspect n'est pas naturellement sympathique, il est normal qu'un équilibre s'établisse entre les volumes des droits et les devoirs.

Une discussion générale agrémente encore cette conférence. **J. B.**

POUR ÉVITER UN BLOC DE GLACE. — Hier après midi, le conducteur d'une camionnette, qui circulait sur la route de la Combe-Girard, en direction de La Sagne, a dû déposer son véhicule légèrement à gauche pour éviter un bloc de glace qui se trouvait sur la chaussée. A ce moment précis arrivait une voiture venant en sens contraire: la collision fut inévitable. L'avant des deux véhicules a fortement souffert.

S'ARRÊTER A TEMPS SUR LE VERGLAS. — Hier, à 14 h. 25, un automobiliste de Neuchâtel s'est arrêté normalement à l'entrée du Locle, derrière une voiture qui le précédait et qui s'était également arrêtée. Un troisième conducteur de la colonne, moins attentif, vint emboutir l'arrière de sa voiture. Une demi-heure plus tard, un accident du même genre se produisit à la même place, alors que les gendarmes terminaient leur enquête sur le premier des accidents. Des dégâts, mais pas de blessés.

MÉMENTO LOCLOIS

CINEMA LUX: 20.30, «Meurtre au Sommet». PHARMACIE D'OFFICE Pharmacie Moderne (Dès 21 h., le No 17 renseignera.)

ACCROCHAGES. — Hier, à 8 h. 25, à proximité de la Grande Poste, un camion et une voiture se sont accrochés à l'avenue Léopold-Robert. Aux environs de midi, la même aventure est arrivée à deux automobilistes, sur la même avenue. Dégâts matériels.

DON. — Dans sa séance de mardi matin, le Conseil communal a décidé d'allouer un don de 5000 fr. à la Croix-Rouge suisse pour venir au secours de la population sicilienne frappée par le tremblement de terre qui a ravagé cette île.

COMMUNIQUE

Conférence Ch. Joris. — Le directeur du Théâtre populaire romand (TPR) parlera du «Théâtre en Suisse romande», le vendredi 26 janvier, à 20 h. 30, au Théâtre ABC (Serre 17). Un sujet très actuel traité par un connaisseur. Entrée libre.

Chronique neuchâteloise

GÉNÉREUX DON DES HOMMES DU BÂTIMENT. — La Caisse intempéries neuchâteloise paritaire du bâtiment et du génie civil, groupant l'ensemble des entreprises de maçonnerie et de génie civil du canton de Neuchâtel et leurs ouvriers, gérée paritairement par la Fédération cantonale neuchâteloise des entrepreneurs et les sections neuchâteloises de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment, a décidé de faire parvenir un don de 10 000 fr. à la Chaîne du bonheur, en faveur des victimes du séisme de Sicile.

Ce don sera complété par un versement de 2000 fr. de la Fédération cantonale neuchâteloise des entrepreneurs et un autre de 1000 fr. des sections neuchâteloises de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment.

LES BRENETS: Un télési. — Un petit télési a été monté aujourd'hui au pré de Bel-Air. Il fonctionnera dès samedi. A l'avenir on prévoit qu'il marchera les mercredis après midi, les samedis et les dimanches. A proximité sera installée une buvette où l'on servira des boissons chaudes.

COUVET: Epilogue judiciaire de la grève des écoliers. — L'affaire des écoliers du Châble et du Plan-du-Pré sera jugée le 31 janvier à l'Hôtel communal de Couvet. On sait que les élèves du Châble continuent de ne pas aller à l'école.

Convocation du Grand Conseil neuchâtelois

Une session extraordinaire de deux jours s'ouvrira le lundi 19 février, à 8 h. 30, avec l'ordre du jour que voici:

1. Rapport relatif à la votation cantonale des 16 et 17 décembre 1967 sur le contreprojet du Grand Conseil pour l'amélioration et le développement de l'assurance maladie dans le canton de Neuchâtel.

2. Rapport relatif à la votation cantonale des 16 et 17 décembre 1967 sur la loi sur l'aide hospitalière.

3. Rapport relatif à la votation cantonale des 16 et 17 décembre 1967 sur la loi sur l'aide financière aux établissements spécialisés pour enfants et adolescents du canton.

4. Rapport à l'appui d'un projet de loi portant révision du Code de procédure pénale.

5. Rapport à l'appui d'un projet de loi portant révision de la loi sur la juridiction des prud'hommes.

6. Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit pour divers travaux d'aménagement aux installations militaires de Colombier.

7. Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit pour la participation du canton à la construction de l'Ecole intercantonale de gardes forestiers à Lyss.

8. Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit pour l'exécution d'importants travaux d'améliorations foncières et d'adductions d'eau.

9. Rapport à l'appui d'un projet de décret concernant la participation de l'Etat à la création et au financement d'un Service cantonal de médecine du travail et d'hygiène industrielle.

10. Rapport à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi concernant l'introduction de la loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants et de la loi fédérale sur l'assurance invalidité.

11. Rapport à l'appui d'une demande de crédit pour la construction et l'équipement de bâtiments destinés au Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds.

12. Rapport à l'appui d'une demande de crédit pour la construction et l'équipement de bâtiments de la cité universitaire de Neuchâtel première étape.

13. Motions.

L'ACCIDENT DU BERNE-PARIS: DANS QUEL ÉTAT EST LA VOIE?

De nouvelles précisions sont données, à 6 h. ce matin, sur l'accident du Berne-Paris dans le Jura français (voir en dernière page).

A 6 h., deux morts et 37 blessés avaient été dégagés des voitures. Les blessés ont été dirigés sur les cliniques des hôpitaux de Salins-les-Bains et Champagnole. Il apparaît que c'est sous le tunnel, long de 150 m. environ et situé au lieu-dit «Pareuseau», non loin de la gare de Mesnay, que les effets du déraillement du rapide 530 se sont faits plus particulièrement sentir. Si la machine et les deux voitures de tête sont seulement sorties des voies, par contre les voitures suivantes, dont le fourgon postal, encore engagées dans le tunnel, se sont couchées. C'est dans ces voitures que se trouvent les victimes autour desquelles s'affairent les sauveteurs secouristes, pompiers, militaires, médecins venus de toute la région. Le rapide 530, qui comportait des voitures venues de Brigue, Interlaken, Neuchâtel et Berne avait quitté cette dernière ville à 22 h. 06. Il était attendu à Mouchard à 1 h. 29 et à Paris à 6 h. 26.

Le trafic sur cette voie Paris-Valloise qui dessert la Suisse et une partie de l'Italie et qui est utilisée par plusieurs grands trains internationaux (Simplon, Orient Express, Lombardie Express) est complètement interrompu pour une durée de 48 h. au moins. Il s'effectue habituellement sur voie unique entre Mouchard et Frasnay, la deuxième voie ayant été déposée pour faciliter l'électrification.

Le secteur où s'est produit l'accident, cette nuit, en a déjà vu plusieurs. C'est à quelques kilomètres de là seulement, à Pont d'Héry, que le 28 août 1965, le train auto-couchettes 536 avait heurté le Lombardie Express faisant 12 morts et 28 blessés dans les deux voitures de queue de ce dernier train. C'est également tout près de là, dans un tunnel voisin qu'un train de marchandises avait déraillé, il y a quelques années obstruant le tunnel.

(Réd. — Il serait peut-être bon qu'on étudie de près l'état de la voie. N'y a-t-il pas une cause technique à ces accidents?)

CHRONIQUE JURASSIENNE

Les associations féminines du Jura et la votation cantonale du 18 février

Des délégations de toutes les sociétés féminines du Jura sont convoquées à une rencontre avec le bureau du Comité d'action jurassien en faveur du suffrage féminin. Cette rencontre aura lieu le samedi 27 janvier 1968, à 14 h. 30, à l'Hôtel de la Gare, à Moutier. Le bureau du Comité d'action jurassien, présidé par M. O. Troehler, procureur du Jura, La Neuveville, renseignera les déléguées sur l'objet de la votation cantonale du 18 février et sur le travail accompli,

tant sur le plan jurassien que dans les districts, en faveur de l'acceptation du projet soumis aux citoyens, projet tendant à l'introduction facultative du suffrage féminin dans les communes.

Dans la mesure du possible, les associations féminines jurassiennes ou régionales ont été invitées par circulaire à se faire représenter à cette importante séance. Toutefois, les sociétés qui n'auraient pas été convoquées à la suite d'un oubli sont priées de se faire également représenter à Moutier.

Delémont: Les socialistes à la tête du combat

Le Parti socialiste et la Jeunesse socialiste de Delémont communiquent ce qui suit:

Le 18 février prochain, les citoyens du canton de Berne se prononceront sur une modification de la loi visant à étendre les droits de la femme dans les affaires communales. Ce projet d'une révision partielle de la loi sur l'organisation communale intervient à la suite d'une motion déposée au Grand Conseil par le député socialiste Pierre Gassmann en septembre 1963.

En avril 1967, la Jeunesse socialiste de Delémont, pour permettre aux femmes de notre ville d'exercer leur droit de citoyennes, sans retard en cas d'acceptation des modifications de la loi a prié le Conseil communal d'adapter les règlements communaux. Ceci afin que ces modifications légales puissent être ratifiées par le corps électoral

delémontain dès que la loi cantonale entrera en vigueur.

Dans sa réponse, le Conseil communal a informé la Jeunesse socialiste de sa décision de préparer la révision des règlements communaux de manière qu'elle puisse être proposée à l'assemblée communale dès que la loi cantonale entrera en vigueur.

Il ne reste plus qu'à souhaiter une issue favorable au projet qui nous est soumis le 18 février prochain.

Chronique biennoise

BANDITS DEVANT LE TRIBUNAL. — La Chambre criminelle, présidée par M. Leist, s'est occupée mardi de cinq voleurs qui, durant une année ont perpétré trente-cinq cambriolages à Thounne, Bienne et Granges. Ces forfaits leur ont rapporté quelque 100 000 fr. Les malfaiteurs encore accusés de vols qualifiés par métier, tentative de vols, recel et d'avoir induit la police en erreur. Il s'agissait des nommés Rolf Moser, 30 ans, 35 vols; Silvio Huggler, 21 ans, 25 vols; Walther Luthi, 45 ans, 29 vols; Paul Maurer, 34 ans, et Joerg Knoll, 24 ans. Les deux derniers n'ont commis «que» quatre ou cinq vols. Le jugement sera rendu aujourd'hui.

GROS VOL A LONGEAU. — Entre samedi et lundi matin, une somme de 34 000 fr. a disparu du coffre-fort de la Société coopérative de consommation de Longeau. Le ou les voleurs ont forcé le coffre-fort au moyen d'une perceuse. La police enquête.

BIENNE: Deux évadés repris, après une chasse à l'homme. — Deux dangereux échappés de la prison de Berne, Eric Lehmann et Gerhard Walzer, ont été arrêtés cette nuit, alors qu'ils circulaient à bord d'une voiture volée. Après sommations, un agent a tiré dans les pneus arrière du véhicule; comme les malfaiteurs continuaient leur route, les policiers tirèrent alors contre les vitres de la voiture. Lehmann fut blessé et conduit à l'hôpital, son compère a été arrêté.

PORRENTROY: Pilleurs de troncs. — Deux Français, G. Avoli, 23 ans, de Marseille, et J. Vernier, 32 ans, de Reims ce dernier sortant de prison, ont été arrêtés; hier, à la gare de Porrentruy. Ils avaient volé l'argent d'un tronc à l'église de Buix, et projetaient, semble-t-il, de nombreux vols à Porrentruy et ailleurs en Suisse.

CHATILLON: Bureau communal cambriolé. — Une tentative de cambriolage a eu lieu hier dans le bâtiment d'école qui abrite le bureau municipal et le bureau de la commune bourgeoise de Châtillon près de Courrendlin. Les auteurs ont fracturé sept portes, plusieurs armoires et tiroirs, mais n'ont rien pu emporter. Le montant des dégâts est évalué à 2000 fr. On se souvient que dans la nuit du 24 au 25 décembre, un cambriolage avait été commis dans les mêmes circonstances au bureau municipal de Rossemaison, localité située à 2 km. de Châtillon. Dans ce premier cas, comme dans celui-ci l'auteur n'a pas encore été identifié. (w.)

MOUTIER: Une page se tourne. — A l'Hôpital de Moutier, est décédé, dans sa 88^e année, M. Charles Jourdain, qui fut garde-police de cette ville de 1918 à 1946. Figure caractéristique, le défunt dans son jeune âge, s'était engagé dans la Légion hollandaise à Sumatra. Revenu à Moutier, sa ville natale, Charles Jourdain incarnait dans son uniforme, la force publique et l'ordre. Les enfants le craignaient particulièrement lorsqu'il les menaçait d'une correction exemplaire... une «paire de 5 à 6 gifles», disait-il. Avec ce décès, c'est une page du vieux Moutier qui se tourne. (w.)

LIQUEURS Morand
MARTIGNY

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Elections danoises: Les radicaux décideront...

Les élections législatives se sont déroulées hier au Danemark. Les partis bourgeois disposeront avec 101 sièges contre 86, d'une forte majorité dans le nouveau Parlement. Toutefois, le Parti radical qui a doublé sa représentation au Parlement — 28 sièges contre 13 — pourrait bien faire office de parti charnière étant donné que le Parti social-démocrate demeure, malgré sa défaite, la formation politique la plus importante du pays avec ses 63 sièges au Parlement (contre 69. Perte de voix: 4 %).

Le premier ministre sortant, Jens Otto Krag (soc.) a annoncé qu'il remettrait la démission de son gouvernement sans avoir, pour autant l'intention de quitter le pouvoir ce qui laisse entendre que le leader social-

démocrate n'abandonne pas l'espoir de rallier les radicaux. S'il y parvenait, il obtiendrait avec ses 63 sièges plus les 28 mandats du Parti radical, une majorité plus forte (91 contre 89) que celle dont il jouissait avant les élections. Le parti radical est loin d'être monolithique, et une fraction est hostile à une alliance avec les partis purement bourgeois.

Il faudra donc attendre la fin des négociations entre les chefs de parti pour avoir une idée plus précise du prochain Gouvernement danois. Toutefois on sait déjà, quelle que soit sa composition, qu'il n'y aura pas de changement dans la politique étrangère du Danemark dont le corps électoral a battu un record: sa participation aux élections a atteint 89,45 %.

Sérieux incident naval coréo-américain

Le Pentagone a confirmé, hier matin, qu'un patrouilleur de la marine américaine a été capturé lundi en fin de journée par des patrouilleurs nord-coréens dans les eaux internationales de la mer du Japon.

Il s'agit du « V. S. Pueblo », navire auxiliaire de la marine, dont l'équipage se compose de 81 hommes — 6 officiers et 75 marines. Deux civils se trouvaient également à bord.

Le Département d'Etat a annoncé que les Etats-Unis s'efforcent d'obtenir la libération immédiate du patrouilleur et de son équipage. Une intervention a notamment été faite auprès de Moscou.

M. Rusk a qualifié la saisie du bâtiment de guerre américain d'« extrêmement grave ».

La Maison-Blanche a qualifié à son tour d'« extrêmement sérieux » mardi l'incident du patrouilleur américain « Pueblo ». On apprend que le porte-avions atomique « Enterprise », le plus grand bâtiment de la marine de guerre américaine, qui était en route pour le Vietnam après avoir fait relâche à Sasebo, au Japon, aurait reçu l'ordre de changer de cap et de se tenir prêt à toute éventualité.

L'« Enterprise », qui est accompagné de la frégate à propulsion nucléaire « Truxton » se dirigerait vers la mer du Japon.

Washington reconnaît les colonels grecs!

Les Etats-Unis ont reconnu officiellement le Gouvernement grec. L'ambassadeur des Etats-Unis à Athènes, M. Talbot, a fait part, mardi, à M. Pipinelis, ministre hellénique des Affaires étrangères, de la décision de son gouvernement de rétablir avec la Grèce des relations normales. Le porte-parole du Département d'Etat a précisé que le Gouvernement des Etats-Unis continue de considérer le roi Constantin comme le chef de l'Etat grec, mais il a ajouté que les Etats-Unis considèrent que le gouvernement installé à Athènes est bien le gouvernement légal de la Grèce et que les relations entre le roi et son gouvernement relèvent d'une question de politique intérieure « à laquelle les Etats-Unis sont étrangers »... (Réd.: Cette caution américaine aux colonels fascistes n'est certes pas faite pour relever le prestige de Washington! Elle ne contribue pas non plus à diminuer certains soupçons quant à l'origine du coup d'Etat grec.)

Mitterrand à Strasbourg: Une Europe sociale

Intervenant pour la première fois au Parlement européen, François Mitterrand, leader de la Fédération française de la gauche démocrate et socialiste, s'est prononcé pour une « Europe sociale, élargie et renforcée ». « Rien ne se fera dans cette Europe, a-t-il dit, sans une accentuation de la politique sociale. »

Après avoir affirmé que la France occupait « le leadership de la désintégration européenne », F. Mitterrand a indiqué que les autres pays n'étaient pas exempts de reproches. Il s'est déclaré opposé à toute « politique de représailles » et aux « actions parallèles », également dénoncées par M. Rey.

Déplorant le maintien de la Grande-Bretagne à l'écart de l'Europe des Six, le leader de la gauche fran-

çaise non communiste a dit: « Refuser une entente étroite avec elle refuser son entrée dans la Communauté, refuser même la discussion avec elle, c'est la contraindre à resserrer ses liens avec l'Amérique. » La résolution présentée par M. Scelba et se prononçant pour l'élargissement des communautés européennes, pour la poursuite des efforts en vue de surmonter le désaccord actuel entre les gouvernements des Six sur l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne, et pour une conférence des Six au sommet, a été adoptée hier soir par le Parlement européen à l'issue de son débat politique. Seul évidemment, le groupe gaulliste s'est abstenu...

A l'OCAM: Réalisme et stabilité

La conférence de coopération africaine et malgache (OCAM) qui vient de terminer ses travaux à Niamey, aura été en définitive celle de la continuité et du réalisme, estime-t-on dans l'entourage de l'organisation. On considère qu'en reconduisant dans ses fonctions l'actuel président de l'OCAM, M. Diouri Hamani, les délégués des quatorze Etats membres ont voulu continuer à s'assurer le concours de celui d'être eux qui connaît le mieux le dossier des négociations qui vont s'ouvrir avec le Marché commun

mais aussi présenter un front uni dans l'offensive qu'ils veulent lancer contre les pays industrialisés pour obtenir un nouvel accord mieux adapté à leurs besoins. D'autre part, face à l'OUA (Organisation de l'unité africaine) dont les idéologies parfois contradictoires ont déçu certains, l'OCAM a tenu à consolider à Niamey, sa qualité de groupement régional qui apparaît comme un élément de stabilisation et de réalisme dans un continent en pleine mutation.

A Mesnay-Arbois, dans le Jura français

Le Berne-Paris déraile: 2 morts

Deux personnes (des agents de la SNCF) ont été tuées et 37 autres ont été blessées dont deux grièvement cette nuit dans l'accident de l'express Berne-Paris qui s'est produit à 1 h. 30, près de la gare de Mesnay-Arbois, entre Andelot et Mouchard, dans le Jura.

Pour des raisons encore inconnues, trois voitures (un wagon-lit, une voiture de 1^{re} classe et une voiture de 2^e classe) ont déraillé et se sont couchées sur la voie. La motrice et les trois premières voitures n'ont pas déraillé. C'est dans un petit tunnel que l'accident s'est produit.

Les blessés ont été immédiatement transportés dans les hôpitaux de Lons-le-Saunier et de Salins.

Des secours ont été acheminés sur les lieux par la SNCF pour dégager la voie dans les plus brefs délais. En attendant, la circulation est déviée par Genève.

Israël: Regroupement des forces ouvrières

La guerre qui, une fois de plus, a déchiré le Moyen-Orient — mettant en danger l'existence d'Israël — la situation nouvelle qui en a découlé, lourde de responsabilités pour ce peuple désireux d'obtenir une sécurité effective, afin d'assurer son avenir dans la paix, ont fait comprendre aux ouvriers et à leurs dirigeants, que la recherche d'une unité devenait indispensable, si l'on voulait assurer une évolution sociale favorable à la masse et aux discussions devant aller à la rencontre d'une solution équitable, qui pourrait mettre fin au régime de la guerre froide résultant du conflit armé, qui continue à coûter cher à l'économie du pays.

Après des mois de négociations laborieuses, trois formations ouvrières sont arrivées à une fusion. Il s'agit: Du Mapaï, parti travailliste israélien (fondé en 1930), qui aspire au rassemblement du peuple juif, au défrichement de la terre d'Israël, au développement d'une économie planifiée, et à l'encouragement de toute initiative constructive publique et

privée, au progrès sur la base de principes sociaux-démocrates, à la paix avec les pays arabes, à l'établissement de relations amicales avec toutes les nations et à la coopération avec les pays en voie de développement.

De l'Ahdouth Ha'avoda (fondé en 1954), parti sioniste pionnier, préconisant une économie planifiée, le développement agricole, l'amitié avec toutes les nations pacifiques.

Du Rafi, parti des travailleurs d'Israël (fondé en 1965) pour l'indépendance en matière de défense nationale, la paix avec les voisins, partisan de l'éducation secondaire pour tous, d'une modernisation rapide de l'économie, d'une société démocratique reposant sur la justice sociale.

Ces trois formations sont représentées au Parlement israélien par 54 députés, sur les 120 qui y siègent. Elles ont, en plus, la majorité absolue à la centrale syndicale Histadrout.

On doit donc admettre que la coalition de ces trois partis, sous le nom de Nouveau Parti travailliste, qui est

au fond une retrouvaille entre camarades, qui n'auraient jamais dû se séparer, marquera profondément l'évolution sociale et économique du pays. Cet heureux regroupement d'un parti qui avait éclaté en trois branches ne doit pas être considéré comme une fin. Il devrait servir de prélude à une plus vaste coalition ouvrière, capable de donner à Israël la possibilité d'instaurer en son sein une véritable économie socialiste. C'est le travail de demain, c'est la fusion avec le Mapam, parti ouvrier unifié (fondé en 1948), parti socialiste de gauche, partisan du rassemblement du peuple juif, de la réalisation du socialisme et de l'intégration de la jeunesse dans la vie pionnière, la solidarité de la classe ouvrière judéo-arabe et la paix permanente au Moyen-Orient sur la base de la neutralisation de la région. Le jour où cette fusion sera réalisée, Israël sera l'exemple d'un but à atteindre pour ceux qui veulent faire du socialisme le monde de demain.

EUGÈNE MALÉUS.

EN QUELQUES LIGNES

● VIENNE. — M. Klaus a présenté son nouveau cabinet à la Chambre autrichienne. Dans une déclaration gouvernementale, il a souligné que les deux tâches principales de son gouvernement seront de chercher une solution aux deux problèmes encore en suspens en politique étrangère, à savoir les relations avec la CEE et la question du Tyrol du Sud.

● MILAN. — Le Ministère italien des affaires étrangères, le procureur général de la République et la Commission internationale des juristes ont reçu de l'avocat milanais del Monaco un exposé concernant le cas d'un Italien émigré en Suisse, nommé Carraro, et arrêté le 2 novembre dernier à Lucerne, parce qu'il était soupçonné de vol. L'avocat n'a pas été autorisé à s'entretenir avec ce dernier. Il semblerait que la Préfecture de Lucerne soupçonne del Monaco de relations avec le « milieu » milanais.

● CAEN. — Une grève générale illimitée a été déclenchée à l'usine de camions Saviem de Caen — filiale de Renault — par les quatre mille ouvriers de l'usine.

● PARIS. — Les négociations en vue du rétablissement des relations diplomatiques entre la Yougoslavie et l'Allemagne fédérale, qui avaient été rompues en 1957, se sont ouvertes dans la résidence de l'ambassadeur de Yougoslavie à Paris.

● TOKYO. — Au moment où M. N. Baibakov, vice-premier ministre soviétique, arrivait à la gare de Nagoya, d'où il devait partir pour Osaka, un jeune homme d'une vingtaine d'années s'est précipité sur lui et a tenté de lui donner des coups de canne. L'agresseur a été arrêté sur-le-champ.

● BONN. — Le chancelier Kiesinger a déclaré mardi à Bonn que les améliorations apportées au projet de traité de non-prolifération nucléaire par l'accord américano-soviétique de jeudi dernier ne sont pas encore suffisantes. « Nous ne pouvons pas encore dire que nous acceptons ce traité », a-t-il précisé.

● LONDRES. — La Grande-Bretagne maintiendra à l'avenir sa présence militaire à Berlin sous la forme des trois mille soldats qui s'y trouvent déjà: telle est l'assurance qu'a donnée mardi à Londres G. Brown, chef de la diplomatie britannique, à K. Schuetz, bourgmestre de Berlin-Ouest.

● FRANCFORT. — L'ancien pharmacien en chef du camp d'extermination d'Auschwitz, l'ex-lieutenant-colonel SS Capesius, âgé de 60 ans, interné à titre préventif à la prison de Giessen, a été remis mardi en liberté provisoire par le Parquet de Francfort pour un motif d'ordre juridique.

● BONN. — Les libéraux du Bundestag ont élu comme nouveau président, M. Mischnick.

● MOSCOU. — Les entretiens Wilson-Brejnev, hier matin au siège du Comité central, ont duré trois heures — soit une heure de plus que prévu — et se sont déroulés dans une atmosphère « franche, amicale et constructive », indique-t-on de source britannique. On précise de même source qu'ils ont porté sur les affaires internationales. H. Wilson a d'autre part demandé mardi à M. Kossyguine de l'aider à éviter d'« encourager les éperviers, qu'ils se trouvent à Hanoi ou à Washington ».

● MADRID. — L'écrivain catholique catalan Comin a été condamné à un an et quatre mois de prison par le Tribunal d'ordre public, pour avoir publié en janvier 1967, dans l'hebdomadaire « Témoin chrétien » de Paris, un article considéré par les autorités espagnoles comme « constituant une propagande illégale ». Les témoins de la défense n'ont pas reçu la permission de déposer.

● WASHINGTON. — Le secrétaire d'Etat américain, M. Rusk, a exprimé mardi l'espoir que les récentes déclarations publiques de Hanoi au sujet des perspectives d'une négociation éventuelle du conflit vietnamien « ne constituent pas le dernier mot » des dirigeants nord-vietnamiens.

● ROME. — Les communications téléphoniques entre l'Italie et l'étranger sont perturbées depuis minuit, par suite d'une grève nationale de 48 heures des 12 000 employés des services téléphoniques de l'Etat.

Le capitalisme entre en crise, chômage, tiers monde en faillite

Programme « d'austérité pour autrui » des Etats-Unis
Le chef de file des banquiers suisses affiche son inquiétude
Une planification mondiale est-elle possible?

(Suite de la première page)

Surproduction et sous-consommation

La contestation du capitalisme n'est pas un vieux débat théorique et dépassé. Le capitalisme prétend que la recherche du profit est le meilleur, le plus sûr moyen d'assurer la croissance de l'économie. Or, la recherche du profit peut amener les détenteurs de capitaux, les investisseurs, à négliger des secteurs essentiels pour la communauté, mais peu rentables, que seule une planification permettrait de prendre en considération.

Cette critique qui s'estompait aux temps de la prospérité retrouve aujourd'hui toute sa force et se vérifie à l'échelle nationale et internationale.

Les investissements américains ont été opérés en priorité en Europe, parce que c'est en Europe que pour le minimum de risques le profit le meilleur était assuré; on y trouvait un marché, des habitudes de consommation qui rendaient facile la greffe des capitaux américains. Une seule illustration (les chiffres représentent des millions de dollars, ceux des investissements directs des Etats-Unis).

	1950	1958	1964
Europe	1733	4573	12067
Amérique latine	4445	7751	8932
Asie	1001	2178	3062

La progression est de 1 à 7 en Europe, 1 à 3 en Asie (dont le Japon industrialisé) 1 à 2 en Amérique latine. Le record est toutefois détenu par la Suisse où la progression fut en quinze ans de 1 à 37.

L'investissement en Europe fut stimulé de surcroît par la création de grandes unités économiques: Marché commun, AEELE; l'abaissement des tarifs douaniers dans le cadre du Kennedy round fut présenté, récemment encore, comme un moyen propre à stimuler le commerce international des pays industriels exclusivement. Sous l'effet euphorique de ces stimulants, tous les pays riches s'équipaient et s'équipent pour une concurrence nouvelle et gigantesque. En fait, ils surinvestissaient par rapport aux possibilités d'absorption du marché. Aujourd'hui apparaissent les premières difficultés. L'Angleterre dévalue, c'est une prime à l'exportation, un frein aux importations; l'Allemagne et la France introduisent la TVA, autre forme de prime à l'exportation; les Etats-Unis veulent améliorer de 500 millions de dollars leur balance commerciale; ils joueront eux aussi avec des taxes qui freineront les importations. Autant de signes de désarroi.

Deuxième difficulté. La très forte expansion des industries de consommation a entraîné pour les Etats des charges d'équipement qu'ils ont de la peine à assumer; nous le savons en Suisse; dans chaque commune, dans chaque canton, existent des besoins collectifs essentiels, mais comment les satisfaire, où trouver le financement; par l'impôt? Trop élevé, il risque de freiner la consommation; par l'emprunt? Danger de rendre rares et chers les capitaux et de freiner l'expansion.

Troisième difficulté majeure. Empêtrés dans leurs difficultés internes, les pays riches ne disposent plus de ressources pour assurer le développe-

ment économique du tiers monde. L'aide ne s'accroît pas, elle recule; elle ne suit pas les progressions du revenu national des pays riches. Et les crédits encore consentis sont souvent des crédits à la consommation propres à faciliter l'écoulement de marchandises peu essentielles ou des armements. Mais les crédits capables de financer de considérables travaux agricoles, crédits à longs termes, crédits de très faible rentabilité, le capitalisme, au nom de la recherche du profit, les ignore.

Les signes sont donc concordants: la surproduction dans les pays riches, conséquence de la recherche du plus grand profit, développe ses premiers effets: chômage partiel; mais les besoins collectifs des peuples européens eux sont mal satisfaits et surtout les besoins des hommes du tiers monde, besoins élémentaires, premiers, alimentaires, physiques sont, scandaleusement, négligés.

L'investissement mondial a été mal orienté. Le capitalisme est en défaut. (A suivre.) D. P.

On sait que la comptabilité d'un Etat comprend trois types de relevés. La balance commerciale qui met en regard la valeur des importations et celle des exportations, la balance des revenus, qui comprend la balance commerciale plus celle des services (tourisme, transport, communications, revenus des capitaux placés à l'étranger, etc.). Enfin la balance des paiements englobe la balance commerciale, celle des services, plus le mouvement des capitaux exportés ou importés, c'est-à-dire l'ensemble des transactions avec l'étranger.

Quelques dates: 1944, Conférence de Bretton Woods, qui décide de la création d'un Fonds monétaire international et d'une Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement, qui entrent en activité en 1947. 1948, Plan Marshall. 1958: livre convertibilité des principales monnaies.